

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
H A U T E A U T O R I T É

INFORMATIONS STATISTIQUES

NUMERO SPECIAL

**Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la
consommation dans les pays de la Communauté**

**Première comparaison du revenu réel des
travailleurs des industries charbonnière
et sidérurgique de la Communauté en 1953.**

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
H A U T E A U T O R I T É

INFORMATIONS STATISTIQUES

NUMERO SPECIAL

**Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la
consommation dans les pays de la Communauté**

**Première comparaison du revenu réel des
travailleurs des industries charbonnière
et sidérurgique de la Communauté en 1953.**

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Préface de M. Paul FINET, Membre de la Haute Autorité	I - II
 <u>Ière partie</u>	
Problèmes de comparaisons internationales des niveaux de vie et des revenus	1
 <u>IIème partie</u>	
Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les pays de la Communauté: Premiers résultats du recensement des prix par la Haute Autorité (automne 1954)	
1) Méthodes de calcul	5
2) Quelques résultats importants	9
3) Tableaux:	
Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les bassins charbonniers	
Allemagne (R.F.)	11
Belgique	12
France	13
Italie	14
Pays-Bas	15
Sarre	16
Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les bassins sidérurgiques	
Allemagne (R.F.)	17
Belgique	18
France	19
Italie	20
Luxembourg	21
Pays-Bas	22
Sarre	23
Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les bassins charbonniers (en valeurs réciproques)	
Allemagne (R.F.)	24
Belgique	25
France	26
Italie	27
Pays-Bas	28
Sarre	29

Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les bassins sidérurgiques (en valeurs réciproques)	
Allemagne (R.F.)	30
Belgique	31
France	32
Italie	33
Luxembourg	34
Pays-Bas	35
Sarre	36
Annexe: Ajustement des taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation pour 1953	37
Graphiques: Comparaison des parités économiques avec le taux de change officiel.	

IIIème partie

Première comparaison du revenu réel des travailleurs des industries charbonnière et sidérurgique de la Communauté en 1953. Résultats provisoires	40
A. Les méthodes de comparaison	
I. Revenus	41
II. Travailleurs auxquels se rapporte le revenu	44
III. Les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation	48
B. La comparaison pratique des revenus réels en 1953	51
C. Tableaux:	
Revenus annuels nets des ouvriers des différents pays en 1953, convertis en unités monétaires des autres pays selon les différents systèmes de pondération	
Charbonnages:	
Ouvriers du fond, inscrits, mariés, sans enfant	57
Ouvriers du fond, inscrits, mariés, 2 enfants	58
Ouvriers du fond, présents, mariés, sans enfant	59
Ouvriers du fond, présents, mariés, 2 enfants	60
Ouvriers du jour, inscrits, mariés, sans enfant	61
Ouvriers du jour, inscrits, mariés, 2 enfants	62
Ouvriers du jour, présents, mariés, sans enfant	63
Ouvriers du jour, présents, mariés, 2 enfants	64

	<u>Pages</u>
Sidérurgie:	
Ouvriers inscrits, mariés, sans enfant	65
Ouvriers inscrits, mariés, deux enfants	66
Ouvriers présents, mariés, sans enfant	67
Ouvriers présents, mariés, deux enfants	68
Graphiques: Comparaison des revenus réels des mineurs de la Communauté en 1953	
Comparaison des revenus réels des ouvriers sidérurgistes de la Communauté en 1953	
Annexe I : Examen de quelques points critiques	69
Annexe II: Liste des membres de la Commission "Méthodes de comparaison des salaires réels"	
Liste des membres de la Sous-commission "Prix"	75
Liste des membres de la Sous-commission "Prix"	77

P R E F A C E

Conformément à l'article 46 par.5 du Traité, la Haute Autorité a entrepris depuis quelques mois des études sur les conditions de vie et de travail des ouvriers travaillant dans les industries de la Communauté relevant du Traité.

La Haute Autorité présente aujourd'hui les résultats d'une vaste étude sur les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les centres de la Communauté. Cette étude a été poursuivie plus d'une année en collaboration avec les experts des gouvernements, des offices statistiques, des organisations patronales et ouvrières, des instituts de recherches économiques et des organisations internationales. 2000 magasins ont été visités, dans lesquels 22.000 prix ont été relevés qui devaient servir de base aux calculs. Par l'examen sur place des marchandises, la comparabilité des qualités a été poussée bien plus loin que cela n'avait été la règle jusqu'à présent dans d'autres études de ce genre.

La Haute Autorité tient à saisir l'occasion qui lui est ainsi donnée de remercier toutes les personnes qui ont participé à ces travaux. Leur collaboration active et confiante est d'ailleurs la condition nécessaire de la poursuite et du succès de l'oeuvre entreprise.

Les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation, qui ont été ainsi obtenus et que nous publions aujourd'hui, donnent en même temps à la Haute Autorité la possibilité d'effectuer les premiers pas vers une comparaison des revenus réels des travailleurs de la Communauté. Les études en sont encore à leur début; cependant les premiers résultats provisoires, qui ne peuvent encore être considérés que comme des ordres de grandeur approximatifs, sont d'une grande importance. Leur interprétation demande des connaissances précises des méthodes employées. C'est pourquoi les études relatives à ces questions sont en premier lieu consacrées au problème des méthodes.

La présente étude sur la comparaison des revenus réels se réfère à l'année 1953. Elle délimite la portée et précise la valeur indicative des résultats obtenus.

En 1953 déjà, l'écart constaté entre les différents pays n'était pas excessif, souvent même il ne dépassait pas l'écart existant entre les salaires versés dans des industries ou des régions différentes d'un seul et même pays.

Il convient encore de souligner, si l'on se base sur les renseignements partiels que nous possédons actuellement, que l'écart existant entre les revenus des ouvriers mineurs et sidérurgistes des pays de la Communauté s'est encore réduit entre 1953 et 1955.

Depuis 1953, les salaires réels ont subi en effet, dans divers pays de la Communauté, des modifications dans le sens d'une augmentation. Et dans les pays dont les revenus étaient les plus élevés en 1953, les majorations qui sont intervenues depuis cette date ont souvent été proportionnellement plus faibles que dans les autres pays.

La Haute Autorité publiera des données plus précises dès qu'elles seront disponibles.

Ce numéro spécial des "Informations Statistiques" édité dans les quatre langues de la Communauté, ne donne qu'un premier extrait des résultats actuellement disponibles. La publication d'un livre très détaillé est envisagée dans les mois à venir.

P. FINET

Membre de la Haute Autorité

I è r e P A R T I E

PROBLEMES DES COMPARAISONS INTERNATIONALES DES NIVEAUX DE VIE ET DES REVENUS

1. Il n'est guère de domaine où l'analyse comparative internationale des faits économiques et sociaux rencontre de telles difficultés que celui d'une comparaison des niveaux de vie et des revenus entre les pays. La littérature qui traite de ce problème est très abondante...
2. Il est bien compréhensible qu'un organisme comme la C.E.C.A. ne peut ignorer un tel ensemble de questions; c'est même un devoir pour lui, s'il entend se conformer à l'esprit du Traité, de procéder à des études et à des enquêtes de ce genre.
3. Il est évident qu'une tâche aussi étendue que la comparaison des niveaux de vie et des revenus des travailleurs de la Communauté ne peut être accomplie que progressivement. De nombreuses années de travaux assidus seront nécessaires pour que l'on puisse réellement se faire une idée d'ensemble de ce problème.
4. Dès le début, la Haute Autorité a sciemment posé certaines limites à l'étude de ce problème. Le niveau de vie est caractérisé par un grand nombre de facteurs qui ne peuvent pas tous être évalués quantitativement. Avant d'aborder ce domaine, réservé à des recherches ultérieures, il a donc fallu se limiter tout d'abord aux éléments qui peuvent être chiffrés. La question se pose alors de savoir comment se compose, dans les différents pays, le revenu des travailleurs des industries de la Communauté - et dans le revenu la part qui est en relation directe avec l'activité exercée dans les industries de la Communauté.

5. La Haute Autorité procède à cet effet, depuis 1952, en collaboration avec tous les intéressés à une étude annuelle des rémunérations et revenus du travail dans les industries de la Communauté; les résultats les plus récents de cette enquête ont été publiés sous le titre "Salaires et charges sociales dans les industries de la Communauté" (Luxembourg, mai 1955). Ces travaux feront l'objet de recherches minutieuses, ils seront poursuivis et améliorés systématiquement d'année en année.
6. Une statistique des budgets familiaux est prévue pour 1956. L'un de ses objectifs sera d'obtenir des informations plus complètes sur la structure des revenus des travailleurs des industries de la Communauté.
7. Mais en procédant au relevé des gains et revenus nominaux, le problème s'est posé de savoir comment ces données pourraient être réellement comparées entre les pays de la Communauté, c'est-à-dire comment pourrait être comparé leur pouvoir d'achat.
8. Une commission spéciale d'experts pour les "Méthodes de comparaison des salaires réels", travaille depuis plus d'une année à l'examen des solutions possibles et s'efforce d'arriver à des résultats pratiques. Des représentants des employeurs, des travailleurs, des gouvernements et des offices statistiques font partie de cette Commission, qui comprend en outre trois sous-commissions (prix, loyers, budgets familiaux); par ailleurs, des sous-commissions nationales ont été créées afin d'étudier le problème spécial des prix des biens de consommation. Elles ont participé activement à la préparation et à l'exécution des travaux.
9. A diverses reprises des informations concernant les méthodes de travail ont déjà été publiées dans les "Informations Statistiques". (1)

(1) Voir: "Méthodes de comparaison des salaires réels entre les pays de la Communauté" : Informations statistiques, N° 7, juin 1954, pages 10 et suivantes, ainsi que:
"Comparaison des prix des biens de consommation et des services" dans "Informations Statistiques" 2ème année, N° 1, janvier 1955, pages 9 et suivantes.

Il suffit donc d'indiquer ici que les experts ainsi que la Haute Autorité, ont été convaincus qu'il fallait d'abord procéder à une enquête sur les prix des biens de consommation et services importants. Cette enquête (qui, par comparaison avec d'autres méthodes, a pu aboutir rapidement), permet de calculer ce qu'on appelle les "taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation", c'est-à-dire les facteurs de conversion permettant de passer des revenus nominaux aux revenus réels. Les détails de cette méthode sont exposés aux pages 5 et suivantes.

10. Les comparaisons de revenus réels des ouvriers mineurs et sidérurgistes de la Communauté qui sont présentées aux pages 40 et suivantes, ne fournissent qu'une réponse partielle au problème d'ensemble.

On a déterminé le pouvoir d'achat des revenus nets de l'année 1953 calculés selon une certaine méthode. Il s'agit du pouvoir d'achat, pris dans le cadre national, pour la moyenne de certains groupes de travailleurs.

Il importe de connaître les différences existant entre les revenus réels des travailleurs. Les raisons de ces différences pourront seulement être éclaircies lors d'études ultérieures dans lesquelles il faudra tenir compte d'une multitude de facteurs.

11. Même lorsque l'on possèdera les résultats de ces derniers travaux et les statistiques des budgets familiaux, on n'aura pas encore une réponse complète au problème de la comparaison internationale des salaires réels. Suivant la structure sociale, économique et politique des différents pays, les prestations en nature accordées bénévolement par l'Etat ou par d'autres services, jouent dans certains cas un rôle important (voir par exemple les prestations au Service de l'Hygiène publique en Grande-Bretagne); ces prestations doivent également être étudiées séparément et relevées statistiquement dans les pays de la Communauté. Si l'on songe aux différences qui peuvent exister dans l'état des fortunes des travailleurs, la constitution de leurs réserves, les biens de consommation de longue durée qu'ils peuvent posséder, les conditions d'application de l'assurance vieillesse et aussi la structure de la pyramide des revenus des ouvriers des charbonnages et de la sidérurgie des divers pays, on

reconnaitra l'ampleur des tâches à accomplir pour établir une comparaison, ne fût-ce que des revenus et des fortunes, sans parler d'une comparaison des niveaux de vie en général.

Cette introduction ne doit pas se terminer sans souligner encore qu'il n'existe pas une seule méthode valable de comparaison des revenus et des niveaux de vie entre les pays. Il nous faut aborder le problème par de nombreux côtés, pour se faire une opinion à partir de la multiplicité des points de vue. Il importe assurément de suivre ensuite simultanément les voies tracées, et les résultats publiés ci-après montrent que les premiers pas qui viennent d'être faits sont fort prometteurs.

IIème P A R T I E

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS
LES PAYS DE LA COMMUNAUTE

PREMIERS RESULTATS DU RECENSEMENT DES PRIX DE LA HAUTE
AUTORITE

Afin d'établir une "clé" permettant de convertir les revenus nominaux des travailleurs des industries sidérurgique et charbonnière en revenus réels, la Division des Statistiques de la Haute Autorité a procédé au relevé d'un certain nombre de prix à la consommation. L'exploitation de ces relevés de prix a permis de calculer un taux d'équivalence, c'est-à-dire le nombre d'unités monétaires qui, dans le pays A et le pays B, assurent le même pouvoir d'achat dans diverses situations et hypothèses : régions minières et sidérurgiques, consommation des ouvriers des industries considérées, paniers nationaux.

Les premiers résultats portent sur l'année 1954.

1. METHODES DE CALCUL

1. Rappelons encore brièvement les méthodes suivies :

a) d'abord une liste d'environ 220 biens de consommation et services a été établie par un groupe d'experts; il s'agit là de marchandises qui, d'après toutes les expériences, jouent un rôle particulièrement important dans les ménages d'ouvriers.

Pour des raisons techniques, un certain nombre de postes n'ont pu être inclus dans l'étude (dépenses d'assurances, de soins médicaux, scolaires, et autres); mais ceci n'affecte guère toutefois la portée des résultats.

b) chaque marchandise a été définie aussi exactement que possible afin de satisfaire à une exigence fondamentale de la comparaison internationale des prix - comparaison entre qualités égales ou aussi rapprochées que possible.

c) enfin, dans chaque pays, on a déterminé, en commun avec les experts, les centres principaux où résident un nombre particulièrement grand d'ouvriers mineurs et sidérurgistes; il s'est agi ensuite de relever les prix dans ces centres et, à l'intérieur de ces centres, dans les quartiers d'approvisionnement et dans les magasins particulièrement fréquentés par la population ouvrière.

2. L'enquête a été effectuée par une commission de cinq personnes de septembre à décembre 1954; cette commission se composait toujours des mêmes fonctionnaires de la Haute Autorité, auxquels s'ajoutaient des représentants du pays intéressé (statisticiens, représentants syndicaux, représentants des employeurs). 2 000 magasins en tout ont été visités, afin de relever les prix pour les mêmes qualités de marchandises. Au total 22 000 prix environ ont ainsi été recueillis.
3. Les prix ont été récapitulés par article suivant les régions charbonnières et sidérurgiques, afin d'obtenir une moyenne arithmétique pour chaque marchandise. Ces moyennes ont été transmises à l'office statistique compétent de chaque pays pour vérification. Ce n'est qu'après cet examen que les prix moyens ont été pris pour base des calculs ultérieurs.
4. En ce qui concerne le domaine particulièrement difficile des loyers, on a opéré d'après les estimations provisoires des pays, basées en parties sur des sources officielles, en parties sur des sources privées. Une enquête plus détaillée est actuellement en cours.
5. Pour chaque article, des parités de prix ont alors été déterminées pour les bassins charbonniers et sidérurgiques. Quelques exemples fourniront des précisions à cet égard.
 - a) D'après les enquêtes de prix effectuées par la Haute Autorité, le prix
d'un litre de vin rouge (produit de coopérative, 10°,
en bouteille)
coûtait en automne 1954
- en Allemagne (Ruhr) 1,92 DM
- en France (bassin charbonnier) 68,22 Ffr

Calculé en "vin rouge"

Ffr 68,- correspondaient donc à DM 1,92 et
Ffr 100,- correspondaient donc à DM 2,81.

A l'inverse, on peut également dire que

DM 1,92 correspondait à Ffr 68,- et que
DM 1,00 correspondait à Ffr 35,-.

Il s'agit ici d'un produit qui, en France, est relativement bon marché par rapport à l'Allemagne et qui, en Allemagne, est relativement cher par rapport à la France. En passant par la "parité vin rouge", Ffr 100,- ont donc plus de valeur en unités DM (à savoir DM 2,81) qu'au taux de change officiel (Ffr 100,- = DM 1,20).

A l'inverse, 1 DM exprimé en "parité vin rouge" représente une valeur de Ffr 35,- alors que le cours officiel est de Ffr 83,-.

- b) Un autre exemple viendra compléter ces considérations. Des mêmes enquêtes de prix effectuées par la Haute Autorité, il résultait, qu'une tasse de porcelaine (tasse avec soucoupe, qualité moyenne, d'une contenance de 0,20 l environ, soucoupe de 143 à 150 mm. de diamètre sur le bord extérieur, unie, blanche) coûtait :

en Allemagne (Ruhr)	DM	0,97
en France (bassins charbonniers)	Ffr	148,88

La "parité tasse de porcelaine" est donc la suivante :

Ffr 149 = DM 0,97
Ffr 100 = DM 0,65

A l'inverse, on obtient sur la base DM

DM 0,97 = Ffr 149
DM 1,00 = Ffr 153.

En France, les tasses de porcelaine sont donc relativement chères par rapport à l'Allemagne. En calculant d'après la "parité tasse de porcelaine" Ffr 100,- représentent relativement moins d'unités DM (DM 0,65) qu'au cours officiel du change (Ffr 100 = DM 1,20).

Calculé d'après la "parité tasse de porcelaine" le DM vaut Ffr 153,- alors que le cours de change officiel est de Ffr 83,-.

- c) Ces deux exemples - qui ont d'ailleurs été sciemment choisis parmi des cas extrêmes - autorisent à tirer les conclusions générales suivantes :

Si l'on calcule les parités de prix entre les pays A et B par rapport au pays A et que la parité demeure, pour un article donné, inférieure, au cours de change officiel (vu sous l'angle du pays A) le prix de l'article est alors relativement élevé dans le pays A (par comparaison à B). Si, par contre, la parité pour un article donné est supérieure au cours de change officiel (également vu sous l'angle du pays A) le prix de l'article dans le pays A (par comparaison à B) est alors relativement bon marché.

6. Conformément aux exemples fournis au par. 4, on a obtenu pour chaque article et pour chaque groupe de deux pays des parités de prix particulières à partir desquelles il fallait calculer les parités moyennes pour l'ensemble des 220 articles.
7. La récapitulation des parités de prix a été réalisée provisoirement à l'aide de budgets de consommation nationaux qu'en règle générale les différents pays ont mis à notre disposition. Ils sont obtenus à partir des statistiques de budgets familiaux de travailleurs (en Allemagne, en Sarre, en Italie et en France : familles de travailleurs des industries de la Communauté; dans les autres pays : familles de travailleurs en général). Ces statistiques budgétaires ne sont pas, en réalité, tout à fait comparables, mais elles font apparaître toutefois suffisamment les grandes divergences qui se manifestent dans la structure de consommation des différents pays :

VENTILATION DES DEPENSES DE CONSOMMATION PAR GROUPES PRINCIPAUX (1)

en %

G r o u p e	Alle- magne	Belgique Luxembg.	France	Italie	Pays- Bas	Sarre
Viande, saucisse, volaille	12.0	17.2	16.7	16.3	8.1	11.3
Matières grasses	5.2	8.0	8.1	5.4	5.3	6.9
Lait et produits laitiers	7.6	8.8	6.0	7.2	8.4	6.9
Pain, farine, pâtes	7.5	8.4	8.1	10.1	9.0	7.5
Légumes, fruits, pommes de terre	6.5	5.5	8.8	8.6	7.5	6.7
Sucre, confiserie, etc...	3.0	3.0	3.0	2.3	4.4	2.5
Produits coloniaux, boissons, tabac	7.5	6.3	11.5	10.8	6.8	6.2
Chauffage et éclairage	5.5	7.7	6.6	4.8	7.6	5.0
Ustensiles domestiques	9.0	4.5	4.0	4.5	8.4	10.2
Habillement et chaussures	15.7	15.3	12.0	14.6	14.8	18.0
Nettoyage et soins corporels	3.6	3.7	5.9	3.6	4.6	4.2
Formation culturelle, distractions, transports	9.2	6.4	6.0	7.4	6.5	9.4
Loyer	7.7	5.2	3.3	4.4	8.6	5.2
Total:	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

(1) Sources:

Allemagne: Statistisches Bundesamt.

Belgique: Ministère des Affaires Economiques et "Rapport sur le calcul d'indices comparables des prix à la consommation des ménages" - Conseil de l'Union économique Bénélux.

France: Bulletin mensuel de statistique INSEE "Les dépenses et l'alimentation des familles de mineurs de Lens" - "Les budgets des familles de salariés dans quelques grandes villes de France" - "Les dépenses et les consommations des ménages à Paris, Rennes et dans 17 grandes villes de province".

Italie: Istituto Centrale di Statistica.

Pays-Bas: Centraal Bureau voor de Statistiek.

Sarre: Statistisches Amt des Saarlandes.

8. Les résultats les plus importants obtenus sur la base des systèmes de pondération "nationaux" sont reproduits dans les tableaux ci-après. Ils font apparaître pour 1954 :

a) les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation de chacun des autres pays par rapport à un pays déterminé (p.ex. taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation de la Belgique, du Luxembourg, de la Sarre, de la France, des Pays-Bas et de l'Italie par rapport à l'Allemagne; DM 1,- = ...).

Les parités sont indiquées à cet égard, d'une part, y compris les loyers (les taux d'équivalence comprenant les loyers représentent des calculs provisoires) et d'autre part sans les loyers.

Enfin, le résultat est indiqué d'une part avec le panier du pays considéré et d'autre part, avec le panier de l'autre pays.

b) les taux d'équivalence sont indiqués séparément pour les secteurs du charbon et de l'acier.

c) d'autres tableaux, par ailleurs, donnent des valeurs réciproques des taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation (voir pages 24 et suivantes).

2. QUELQUES RESULTATS IMPORTANTS

1. Les prix des 220 articles examinés font apparaître une grande concordance dans la structure nationale des prix dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Sarre et Italie.
2. Le niveau des prix d'un pays ne diffère que fort peu entre régions charbonnières et régions d'industries sidérurgiques. L'Italie fait exception. En effet, dans la région charbonnière (Sardaigne), on trouve des prix un peu plus bas que dans la région sidérurgique (principalement en Italie du Nord).
3. Si l'on inclut les loyers, ils ne modifient pas en général de façon essentielle les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation; là aussi la région charbonnière de l'Italie du Sud fait en quelque sorte exception.
4. Il y a corrélation étroite entre le niveau des prix d'un pays et la structure de sa consommation. (Il n'y a pas lieu d'en indiquer ici ni la cause ni les effets).

Un ouvrier du pays A vit mieux dans ce pays avec le panier du pays A, mais dans le pays B c'est avec le panier B qu'il vit mieux. S'il essayait de vivre dans le pays B avec le panier du pays A, il devrait fréquemment supporter des prix et des dépenses relativement plus élevées.

5. Les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation publiés offrent une importance particulière eu égard aux revenus nets des ouvriers du charbon et de l'acier dépensés pour la consommation. Ils ne portent que sur les bassins charbonniers et sidérurgiques et seulement sur les revenus des ouvriers.

Il convient d'attirer particulièrement l'attention sur cette stricte délimitation de la portée des chiffres; il n'est pas possible d'appliquer les résultats à d'autres comparaisons, par ex. investissements, coûts de la main-d'oeuvre, etc. Ils ne peuvent pas non plus être utilisés comme taux de correction pour les cours officiels des changes. Les cours des changes, dépendent, on le sait, d'un grand nombre de facteurs.

6. La publication d'une pondération basée sur un panier commun pour les six pays est envisagée dans un prochain numéro des "Informations statistiques". Les questions de méthodes relatives à ce problème y seront étudiées.

3. T A B L E A U X

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 1 DM

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération allemand						
loyer exclu	-	12.59	-	98.62	99.60	0.79	160.12
loyer inclus (provisoire)	-	12.63	-	96.91	97.30	0.78	152.40
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	-	11.61	-	85.47	93.83	0.72	133.33
loyer inclus (provisoire)	-	11.68	-	84.80	91.79	0.72	126.33
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	-	111.88	-	83.30	83.30	0.90	149.00

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 100 fb

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération belge						
loyer exclu	8.61	-	-	795.-	813.-	6.34	1.390.-
loyer inclus (provisoire)	8.56	-	-	781.20	798.45	6.29	1.341.50
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	7.94	-	-	730.50	771.60	6.04	1.118.60
loyer inclus (provisoire)	7.92	-	-	721.20	753.80	5.97	1.050.40
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	8.41	-	-	701.-	701.-	7.61	1.252.-

Automne : 1954

Pays : FRANCE

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 100 Ffr

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération français						
loyer exclu	1.17	13.69	-	-	104.32	0.93	178.50
loyer inclus (provisoire)	1.18	13.87	-	-	104.19	0.93	172.54
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	1.01	12.58	-	-	100.01	0.75	158.13
loyer inclus (provisoire)	1.03	12.80	-	-	100.00	0.77	152.40
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	1.20	14.26	-	-	100.-	1.08	178.-

Automne : 1954

Pays : ITALIE

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 100 Lit

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération italien						
loyer exclu	0.75	8.94	-	63.24	64.66	0.59	-
loyer inclus (provisoire)	0.79	9.52	-	65.61	66.99	0.62	-
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	0.62	7.19	-	56.01	59.74	0.46	-
loyer inclus (provisoire)	0.66	7.45	-	57.90	61.30	0.48	-
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	0.67	7.99	-	56.00	56.00	0.61	-

Automne : 1954

Pays : PAYS-BAS

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 1 hfl

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération néerlandais						
loyer exclu	1.39	16.56	-	132.86	132.38	-	219.31
loyer inclus (provisoire)	1.40	16.76	-	130.04	129.65	-	207.93
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	1.27	15.77	-	107.50	124.69	-	169.50
loyer inclus (provisoire)	1.28	15.91	-	108.40	120.66	-	162.42
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	1.10	13.14	-	92.10	92.10	-	164.-

Automne : 1954

Pays : **SARRE**

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 100 Ffr

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération sarrois						
loyer exclu	1.07	12.96	-	100.-	-	0.82	167.40
loyer inclus (provisoire)	1.09	13.27	-	99.97	-	0.83	163.08
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	1.00	12.30	-	95.86	-	0.76	154.65
loyer inclus (provisoire)	1.03	12.52	-	95.90	-	0.77	149.20
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	1.20	14.26	-	100.-	-	1.08	178.-

Automne : 1954

Pays : ALLEMAGNE (R. F.)

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 1 DM

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération allemand						
loyer exclu	-	12.59	12.77	99.21	99.60	0.78	166.56
loyer inclus (provisoire)	-	12.63	12.86	96.37	97.30	0.78	159.90
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	-	11.61	11.70	85.47	93.83	0.71	138.89
loyer inclus (provisoire)	-	11.68	11.79	84.80	91.79	0.71	134.34
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	-	11.88	11.88	83.30	83.30	0.90	149.00

Automne : 1954

Pays : BELGIQUE

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 100 fb

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération belge						
loyer exclu	8.61	-	101.29	801.-	813.-	6.24	1423.-
loyer inclus (provisoire)	8.56	-	101.57	786.91	798.45	6.19	1380.60
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	7.94	-	99.04	732.60	771.60	5.97	1156.10
loyer inclus (provisoire)	7.92	-	99.40	723.40	753.80	5.91	1111.20
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	8.41	-	100.-	701.-	701.-	7.61	1252.-

Automne : 1954

Pays : FRANCE

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 100 Ffr

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération français						
loyer exclu	1.17	13.65	13.77	-	104.09	0.91	182.50
loyer inclus (provisoire)	1.18	13.82	13.98	-	103.97	0.91	180.25
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	1.01	12.48	12.50	-	99.35	0.74	162.63
loyer inclus (provisoire)	1.04	12.71	12.79	-	99.40	0.76	159.63
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	1.20	14.26	14.26	-	100.-	1.08	178.-

Automne : 1954

Pays : ITALIE

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 100 Lit

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération italien						
loyer exclu	0.72	8.65	8.61	61.49	63.75	0.56	-
loyer inclus (provisoire)	0.74	9.00	9.01	62.64	64.82	0.57	-
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	0.60	7.03	7.13	54.81	56.88	0.44	-
loyer inclus (provisoire)	0.63	7.24	7.40	55.40	58.00	0.46	-
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	0.67	7.99	7.99	56.00	56.00	0.61	-

Automne : 1954

Pays : **LUXEMBOURG****ACIER**

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 100 F.lux.

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération luxembourgeois						
loyer exclu	8.55	100.97	-	800.-	806.40	6.70	1.403.-
loyer inclus (provisoire)	8.48	100.60	-	784.30	790.48	6.61	1.359.70
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu ,	7.83	98.73	-	726.20	749.60	5.89	1.161.40
loyer inclus (provisoire)	7.77	98.46	-	715.30	738.40	5.83	1.109.90
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	8.41	100.-	-	701.-	701.-	7.61	1.252

Automne : 1954

Pays : PAYS-BAS

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 1 hfl

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération néerlandais						
loyer exclu	1.40	16.74	16.87	133.98	134.05	-	228.28
loyer inclus (provisoire)	1.40	16.92	17.15	131.06	131.17	-	218.48
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	1.28	16.03	15.95	109.89	123.50	-	178.60
loyer inclus (provisoire)	1.28	16.15	15.13	109.53	122.03	-	174.20
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	1.10	13.14	13.14	92.10	92.10	-	164.-

Automne : 1954

Pays : **SARRE**

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES

Nombre d'unités monétaires du pays considéré assurant un pouvoir d'achat intérieur
équivalent à celui de 100 Ffr

	Deutschland (BR)	Belgique	Luxembourg	France	Saarland	Nederland	Italia
	DM	fb	F.lux	Ffr	Ffr	hfl	Lit
	I. Base de comparaison : Système de pondération sarrois						
loyer exclu	1.07	13.00	13.34	100.70	-	0.81	175.80
loyer inclus (provisoire)	1.09	13.27	13.69	100.63	-	0.82	172.53
	II. Base de comparaison : Système de pondération de l'autre pays						
loyer exclu	1.00	12.30	12.40	96.07	-	0.75	156.86
loyer inclus (provisoire)	1.03	12.52	12.70	96.20	-	0.76	154.30
	Pour mémoire : rappel des taux de change officiels						
	1.20	14.26	14.26	100.-	-	1.08	178.-

Année : 1954

Pays : ALLEMAGNE (R. F.)

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (- +)		
	panier allemand panier allemand	- -	- -
Belgique	Fb 100,- = (8.41 +)		
	panier allemand panier belge	7.92 8.56	7.94 8.61
France	Ffr 100,- = (1.20 +)		
	panier allemand panier français	1.03 1.18	1.01 1.17
Italia	Lit 100,- = (0.67 +)		
	panier allemand panier italien	0.66 0.79	0.62 0.75
Luxembourg	Elux 100,- = (- +)		
	panier allemand panier luxembourgeois	- -	- -
Nederland	hfl 1,- = (1,10 +)		
	panier allemand panier néerlandais	1.28 1.40	1.27 1.39
Saarland	Ffr 100,- = (1.20 +)		
	panier allemand panier sarrois	1.03 1.09	1.00 1.07

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : **BELGIQUE**

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (11.88 +)		
	panier belge panier allemand	11.68 12.63	11.61 12.59
Belgique	Fb 100,- = (- +)		
	panier belge panier belge	- -	- -
France	Ffr 100,- = (14.26 +)		
	panier belge panier français	12.80 13.87	12.58 13.69
Italia	Lit 100,- = (7.99 +)		
	panier belge panier italien	7.45 9.52	7.19 8.94
Luxembourg	Flux 100,- = (- +)		
	panier belge panier luxembourgeois	- -	- -
Nederland	hfl 1,- = (13.14 +)		
	panier belge panier néerlandais	15.91 16.76	15.77 16.56
Saarland	Ffr 100,- = (14.26 +)		
	panier belge panier sarrois	12.52 13.27	12.30 12.96

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : **FRANCE**

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (83.30 +)		
	panier français panier allemand	84.80 96.91	85.47 98.62
Belgique	Fb 100,- = (701.- +)		
	panier français panier belge	721.20 781.20	730.50 795.-
France	Ffr 100,- = (- +)		
	panier français panier français	- -	- -
Italia	Lit 100,- = (56.- +)		
	panier français panier italien	57.90 65.61	56.01 63.24
Luxembourg	Elux 100,- = (- +)		
	panier français panier luxembourgeois	- -	- -
Nederland	hfl 1,- = (92.10 +)		
	panier français panier néerlandais	108.40 130.04	107.50 132.86
Saarland	Ffr 100,- = (100.- +)		
	panier français panier sarrois	95.90 99.97	95.86 100.-

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : ITALIE

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (149,- +)		
	panier italien panier allemand	126.33 152.40	133.33 160.12
Belgique	Fb 100,- = (1.252,- +)		
	panier italien panier belge	1.050.40 1.341.50	1.118.60 1.390.-
France	Ffr 100,- = (178,- +)		
	panier italien panier français	152.40 172.54	158.13 178.50
Italia	Lit 100,- = (- +)		
	panier italien panier italien	- -	- -
Luxembourg	Flux 100,- = (- +)		
	panier italien panier luxembourgeois	- -	- -
Nederland	hfl 1,- = (164,- +)		
	panier italien panier néerlandais	162.42 207.93	169.50 219.31
Saarland	Ffr 100,- = (178,- +)		
	panier italien panier sarrois	149.20 163.08	154.65 167.40

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : PAYS-BAS

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (0.90 +)		
	panier néerlandais panier allemand	0.72 0.78	0.72 0.79
Belgique	Fb 100,- = (7.61 +)		
	panier néerlandais panier belge	5.97 6.29	6.04 6.34
France	Ffr 100,- = (1.08 +)		
	panier néerlandais panier français	0.77 0.93	0.75 0.93
Italia	Lit 100,- = (0.61 +)		
	panier néerlandais panier italien	0.48 0.62	0.46 0.59
Luxembourg	Flux 100,- = (- +)		
	panier néerlandais panier luxembourgeois	- -	- -
Nederland	hfl 1,- = (- +)		
	panier néerlandais panier néerlandais	- -	- -
Saarland	Ffr 100,- = (1.08 +)		
	panier néerlandais panier sarrois	0.77 0.83	0.76 0.82

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : SARRE

CHARBON

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS CHARBONNIERS
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (83,30 +)		
	panier sarrois panier allemand	91.79 97.30	93.83 99.60
Belgique	Fb 100,- = (701.- +)		
	panier sarrois panier belge	753.80 798.45	771.60 813.-
France	Ffr 100,- = (100.- +)		
	panier sarrois panier français	100.- 104.19	100.01 104.32
Italia	Lit 100,- = (56.- +)		
	panier sarrois panier italien	61.30 66.99	59.74 64.66
Luxembourg	Elux 100,- = (- +)		
	panier sarrois panier luxembourgeois	- -	- -
Nederland	hfl 1,- = (92.10 +)		
	panier sarrois panier néerlandais	120.66 129.65	124.69 132.38
Saarland	Ffr 100,- = (- +)		
	panier sarrois panier sarrois	- -	- -

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : ALLEMAGNE (R. F.)

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (- +)		
	panier allemand panier allemand	- -	- -
Belgique	Fb 100,- = (8,41 +)		
	panier allemand panier belge	7.92 8.56	7.94 8.61
France	Ffr 100,- = (1,20 +)		
	panier allemand panier français	1.04 1.18	1.01 1.17
Italia	Lit 100,- = (0,67 +)		
	panier allemand panier italien	0.63 0.60	0.74 0.72
Luxembourg	Elux 100,- = (8,41 +)		
	panier allemand panier luxembourgeois	7,77 8.48	7.83 8.55
Nederland	hfl 1,- = (1,10 +)		
	panier allemand panier néerlandais	1,28 1.40	1,28 1.40
Saarland	Ffr 100,- = (1,20 +)		
	panier allemand panier sarrois	1.03 1.09	1.00 1.07

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : **BELGIQUE**

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (11.88 +)		
	panier belge panier allemand	11.68 12.63	11.61 12.59
Belgique	Fb 100,- = (- +)		
	panier belge panier belge	- -	- -
France	Ffr 100,- = (14.26 +)		
	panier belge panier français	12.71 13.82	12.48 13.65
Italia	Lit 100,- = (7.99 +)		
	panier belge panier italien	7.24 9.00	7.03 8.65
Luxembourg	Flux 100,- = (100.- +)		
	panier belge panier luxembourgeois	98.46 100.60	98.73 100.97
Nederland	hfl 1,- = (13.14 +)		
	panier belge panier néerlandais	16.15 16.92	16.03 16.74
Saarland	Ffr 100,- = (14.26 +)		
	panier belge panier sarrois	12.52 13.27	12.30 13.00

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : FRANCE

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (83.30 +)		
	panier français panier allemand	84.80 96.37	85.47 99.21
Belgique	Fb 100,- = (701.- +)		
	panier français panier belge	723.40 786.91	732.60 801.-
France	Ffr 100,- = (- +)		
	panier français panier français	- -	- -
Italia	Lit 100,- = (56.- +)		
	panier français panier italien	55.40 62.64	54.81 61.49
Luxembourg	Elux 100,- = (701.- +)		
	panier français panier luxembourgeois	715.30 784.30	726.20 800.-
Nederland	hfl 1,- = (92,10 +)		
	panier français panier néerlandais	109.53 131.06	109.89 133.98
Saarland	Ffr 100,- = (100.- +)		
	panier français panier sarrois	96.20 100.63	96.07 100.70

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : ITALIE

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (149.- +)		
	panier italien panier allemand	134.34 159.90	138.89 166.56
Belgique	Fb 100,- = (1252.- +)		
	panier italien panier belge	1111.20 1380.60	1156.10 1423.-
France	Ffr 100,- = (178.- +)		
	panier italien panier français	159.63 180.25	162.63 182.50
Italia	Lit 100,- = (- +)		
	panier italien panier italien	- -	- -
Luxembourg	Elux 100,- = (1252.- +)		
	panier italien panier luxembourgeois	1109.90 1359.70	1161.40 1403.-
Nederland	hfl 1,- = (164.- +)		
	panier italien panier néerlandais	172.20 218.48	178.60 228.28
Saarland	Ffr 100,- = (178.- +)		
	panier italien panier sarrois	154.30 172.53	156.86 175.80

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : LUXEMBOURG

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (11.88 +)		
	panier luxembourgeois	11.79	11.70
	panier allemand	12.86	12.77
Belgique	Fb 100,- = (100.- +)		
	panier luxembourgeois	99.40	99.04
	panier belge	101.57	101.29
France	Ffr 100,- = (14.26 +)		
	panier luxembourgeois	12.79	12.50
	panier français	13.98	13.77
Italia	Lit 100,- = (7.99 +)		
	panier luxembourgeois	7.40	7.13
	panier italien	9.01	8.61
Luxembourg	Flux 100,- = (- +)		
	panier luxembourgeois	-	-
	panier luxembourgeois	-	-
Nederland	hfl 1,- = (13.14 +)		
	panier luxembourgeois	15.13	15.95
	panier néerlandais	17.15	16.87
Saarland	Ffr 100,- = (14.26 +)		
	panier luxembourgeois	12.70	12.40
	panier sarrois	13.69	13.34

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : PAYS-BAS

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM - (0.90 +)		
	panier néerlandais panier allemand	0.71 0.78	0.71 0.78
Belgique	Fb 100,- - (7.61 +)		
	panier néerlandais panier belge	5.91 6.19	5.97 6.24
France	Ffr 100,- - (1.08 +)		
	panier néerlandais panier français	0.76 0.91	0.74 0.91
Italia	Lit 100,- - (0.61 +)		
	panier néerlandais panier italien	0.46 0.57	0.44 0.56
Luxembourg	Elux 100,- - (7.61 +)		
	panier néerlandais panier luxembourgeois	5.83 6.61	5.89 6.70
Nederland	hfl 1,- - (- +)		
	panier néerlandais panier néerlandais	- -	- -
Saarland	Ffr 100,- - (1.08 +)		
	panier néerlandais panier sarrois	0.76 0.82	0.75 0.81

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

Année : 1954

Pays : **SARRE**

ACIER

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT
A LA CONSOMMATION DANS LES BASSINS SIDERURGIQUES
(EN VALEURS RECIPROQUES)

Pays	Système de pondération	Loyer inclus	Loyer exclu
Deutschland (BR)	1 DM = (83,30 +)		
	panier sarrois panier allemand	91.79 97.30	93.83 99.60
Belgique	Fb 100,- = (701.- +)		
	panier sarrois panier belge	753.80 798.45	771.60 813.-
France	Ffr 100,- = (100.- +)		
	panier sarrois panier français	99.40 103.97	99.35 104.09
Italia	Lit 100,- = (56.- +)		
	panier sarrois panier italien	58.- 64.82	56.88 63.75
Luxembourg	Elux 100,- = (701.- +)		
	panier sarrois panier luxembourgeois	738.40 790.48	749.60 806.40
Nederland	hfl 1,- = (92,10 +)		
	panier sarrois panier néerlandais	122.03 131.17	123.50 134.05
Saarland	Ffr 100,- = (- +)		
	panier sarrois panier sarrois	- -	- -

+) Pour mémoire : rappel des taux de change officiels

A N N E X E

AJUSTEMENTS DES TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A
LA CONSOMMATION POUR 1953

1. Nous possédons les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation pour 1954, mais les statistiques relatives aux revenus nets des ouvriers mineurs et métallurgistes n'existent actuellement que pour 1953. Par conséquent, les taux d'équivalence de 1954 doivent être ajustés sur la base de 1953.
2. Il est possible de procéder à cet ajustement en se servant des indices du coût de la vie, qui existent pour tous les pays de la Communauté. Ces indices ne sont certes pas strictement comparables. Toutefois, il ne s'agit que de faibles corrections à court terme dont on peut répondre selon les expériences acquises, ce qui est également l'avis des experts consultés par la Haute Autorité.
3. Les indices du coût de la vie pour l'année 1953 se présentent comme suit dans les pays de la Communauté, l'indice 100 étant pris comme base pour 1954:

Indices du coût de la vie

	<u>1954</u>	<u>1953</u>
Allemagne (RF)	100	99,1
Belgique	100	98,3
France	100	100,-
Pays-Bas	100	94,7
Luxembourg	100	98,3
Sarre	100	101,5
Italie	100	96,5

4. L'exemple suivant permet de montrer le mode d'utilisation de ces données. Prenons l'évolution en Allemagne et aux Pays-Bas. En Allemagne, l'indice de 1953 par rapport à 1954 a augmenté de 1 % environ et aux Pays-Bas de 5 % environ.

Nos taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation étaient calculés pour 1954.

Par rapport à l'Allemagne, cela signifiait que nous avons comparé le montant global des dépenses de l'ouvrier néerlandais calculé en florins avec le montant global des dépenses de l'ouvrier allemand calculé en DM.

Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation en 1954 pour les Pays-Bas, par rapport à l'Allemagne:

$$= \frac{\text{Valeur en florins du panier}}{\text{Valeur en DM du panier}}$$

Le résultat a été, comme nous l'avons montré plus haut, de 1 DM = 0,78 fl. néerlandais (charbon; y compris le loyer). Nous pouvons également exprimer cette relation de la façon suivante:

$$1 \text{ DM} = \frac{78}{100} \text{ hfl.}$$

Revenons de 1954 à 1953. La valeur du panier figurant au dénominateur diminue alors de 0,9 % et celle du panier figurant au numérateur de 5,3 %.

Cela veut donc dire pour 1953:

$$\frac{\frac{78 \cdot 94,7}{100}}{\frac{100 \cdot 99,1}{100}} = \frac{78}{100} \cdot \frac{94,7}{99,1} = \frac{73,866}{99,1} = 0,745 = \underline{\underline{0,75}}.$$

5. Le calcul peut être effectué de la même façon pour toutes les combinaisons entre pays; il suffit d'établir un coefficient de correction résultant du rapport des indices du coût de la vie (en prenant chaque fois l'indice de 1954 = 100), le pays avec lequel tous les autres seront comparés, apparaissant avec son indice au dénominateur, "l'autre pays" au numérateur.
6. Le tableau ci-après donne les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation pour 1953; les évaluations ultérieures des revenus réels ont été basées sur ces taux d'équivalence.

TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA CONSOMMATION

(Loyer inclus)

(Taux ajustés pour l'année 1953)

I. C H A R B O N

		Deutsch- land (BR)	Belgique	France	Italia	Luxem- bourg	Neder- land	Saar- land
Deutschland (BR)	1 DM	-	12.54	97.81	148.42		0.75	99.63
Belgique	100 fb	8.62	-	794.40	1316.40		6.06	823.68
France	100 Ffr	1.17	13.64	-	166.50		0.88	105.70
Italia	100 Lit	0.81	9.70	67.99	-		0.61	70.43
Luxembourg	100 F.lux				211.86			
Nederland	1 hfl	1.46	17.40	137.31	155.12		-	138.88
Saarland	100 Ffr	1.06	12.86	98.54			0.77	-

II. A C I E R

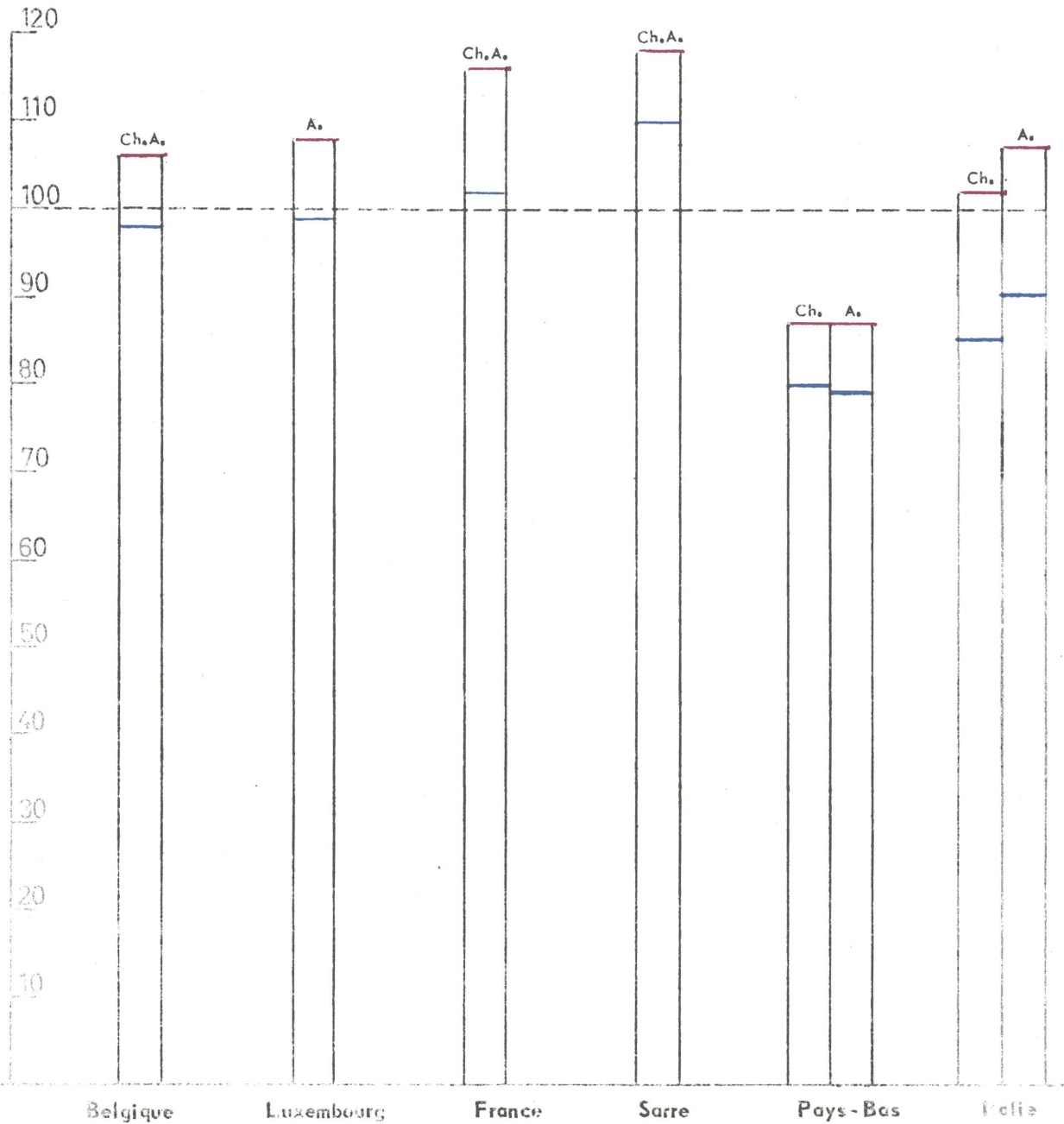
		Deutsch- land (BR)	Belgique	France	Italia	Luxem- bourg	Neder- land	Saar- land
Deutschland (BR)	1 DM	-	12.54	97.27	155.73	12.76	0.75	99.63
Belgique	100 fb	8.62	-	800.21	1354.78	101.57	5.96	823.68
France	100 Ffr	1.17	13.59	-	173.94	13.75	0.86	105.48
Italia	100 Lit	0.76	9.17	64.91	-	9.18	0.56	68.15
Luxembourg	100 F.lux	8.54	100.60	797.55	1334.27	-	6.37	815.46
Nederland	1 hfl	1.46	17.57	138.39	222.61	17.81	-	140.51
Saarland	100 Ffr	1.06	12.86	99.19	164.11	13.27	0.77	-

GRAPHIQUES

COMPARAISON DES PARITES ECONOMIQUES AVEC LE TAUX DE CHANGE OFFICIEL

ALLEMAGNE (1 DM =)

COURS OFFICIEL = 100



— système de pondération allemand

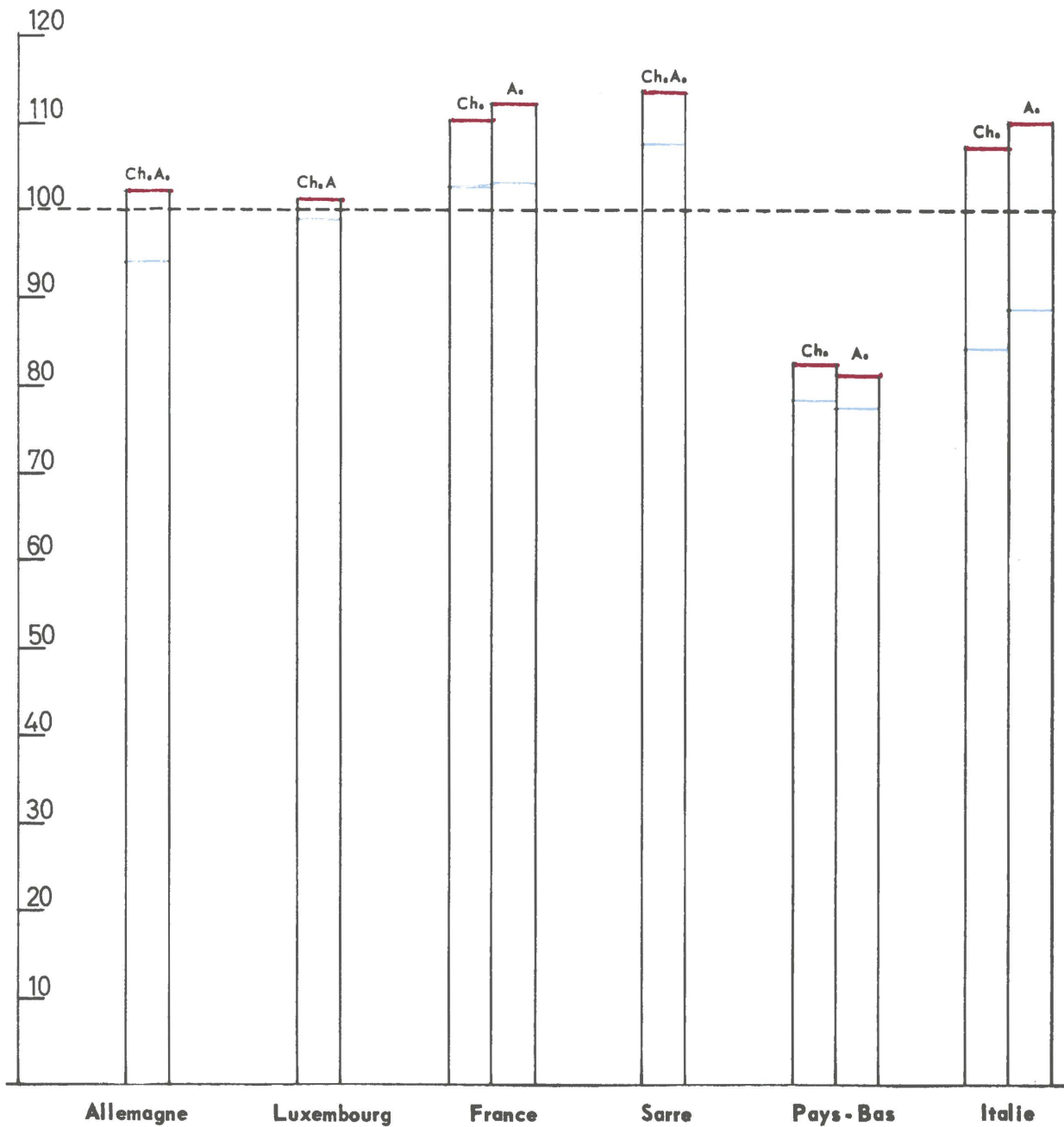
— système de pondération du pays

Ch = Charbon A = Acier

COMPARAISON DES PARITES ECONOMIQUES AVEC LE TAUX DE CHANGE OFFICIEL

BELGIQUE (1 Fb. =)

COURS OFFICIEL = 100



— Système de pondération belge

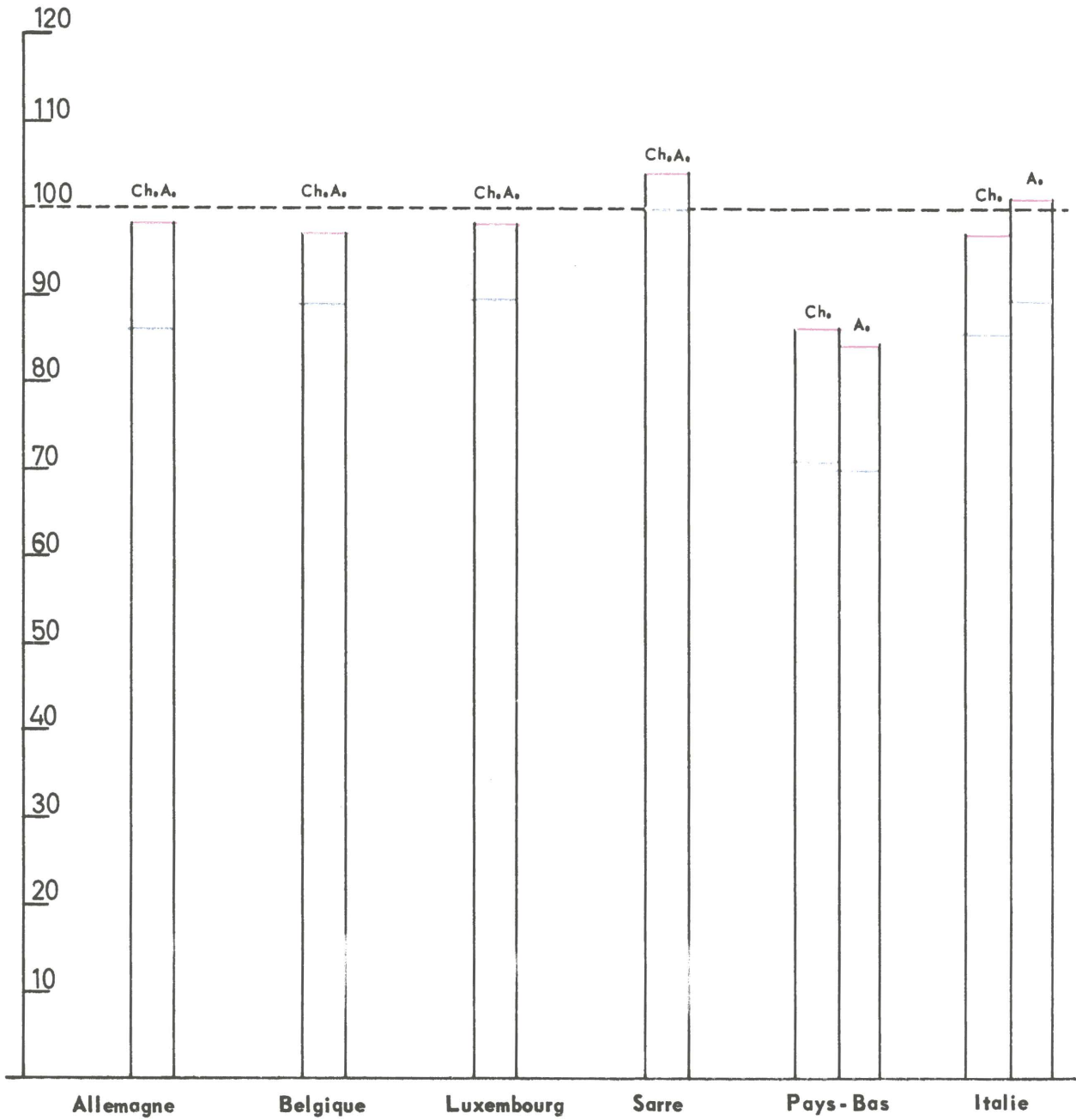
— Système de pondération du pays

Ch = Charbon A = Acier

COMPARAISON DES PARITES ECONOMIQUES AVEC LE TAUX DE CHANGE OFFICIEL

FRANCE (1 Ffr. =)

COURS OFFICIEL = 100



— Système de pondération français

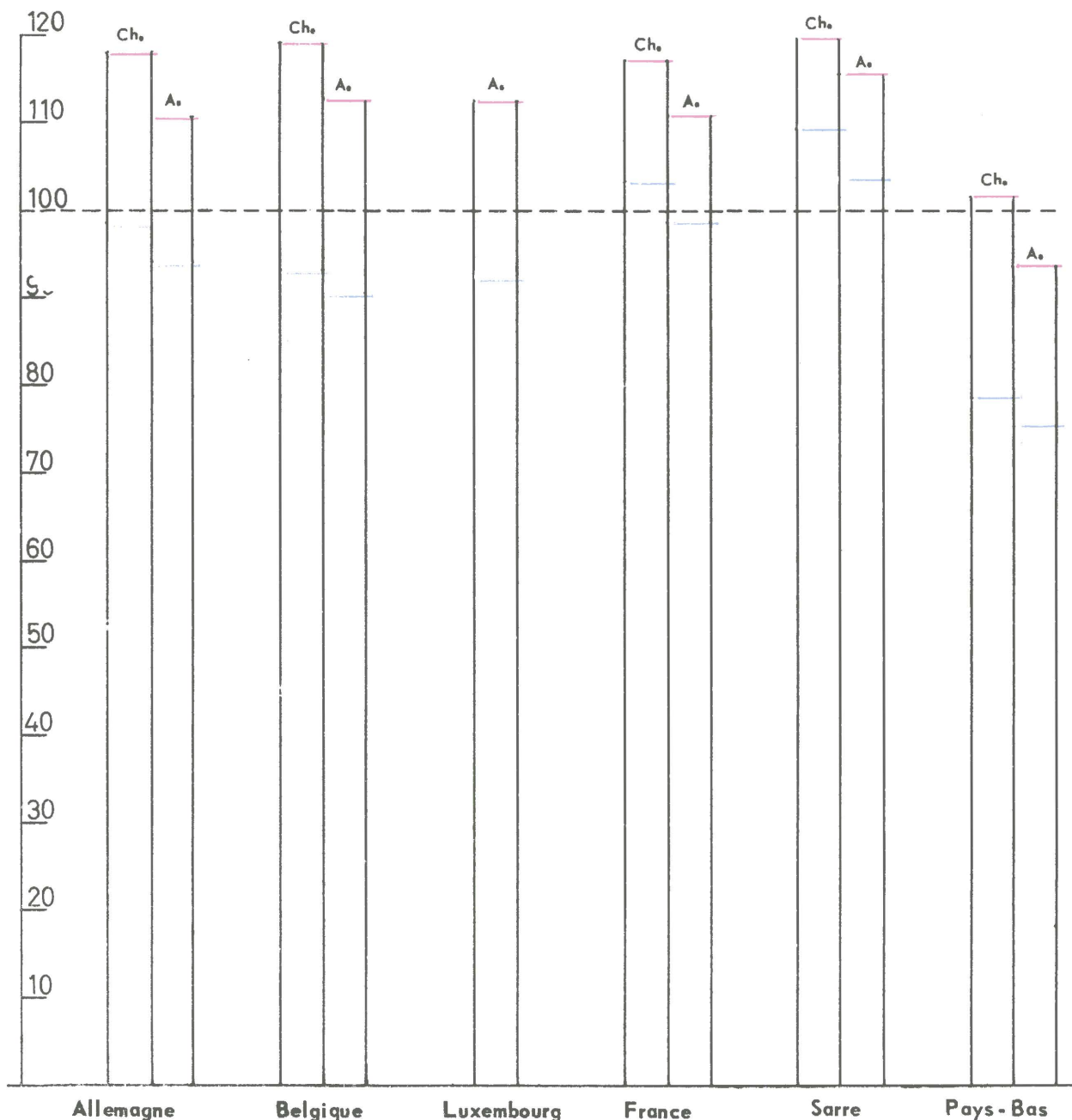
- - - - - Système de pondération du pays

Ch = Charbon A = Acier

COMPARAISON DES PARITES ECONOMIQUES AVEC LE TAUX DE CHANGE OFFICIEL

ITALIE (1 Lir =)

COURS OFFICIEL = 100



— Système de pondération Italien

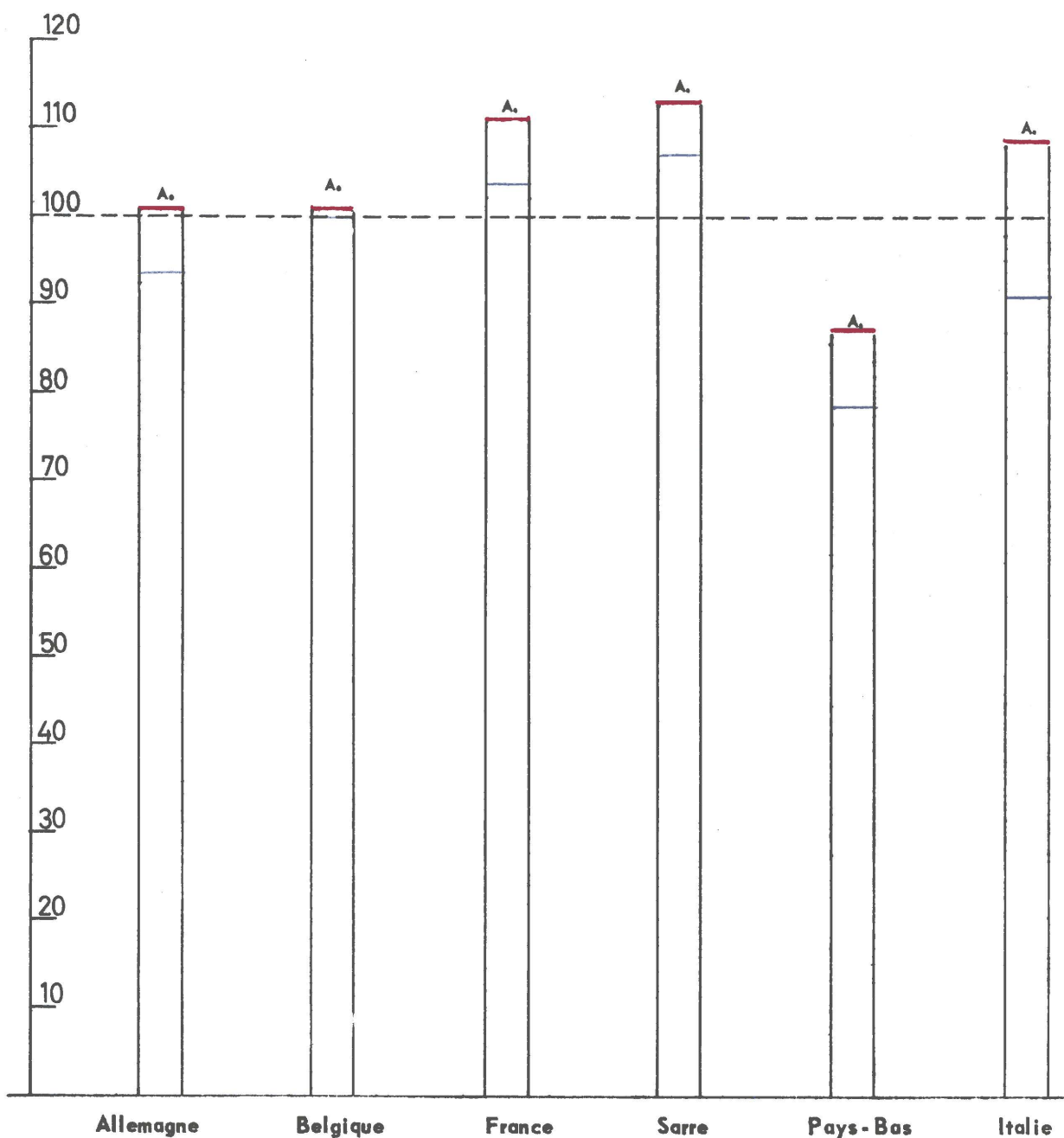
- - - - - Système de pondération du pays

Ch = Charbon A = Acier

COMPARAISON DES PARITES ECONOMIQUES AVEC LE TAUX DE CHANGE OFFICIEL

LUXEMBOURG (1 Flux. =)

COURS OFFICIEL = 100



— Système de pondération luxembourgeois

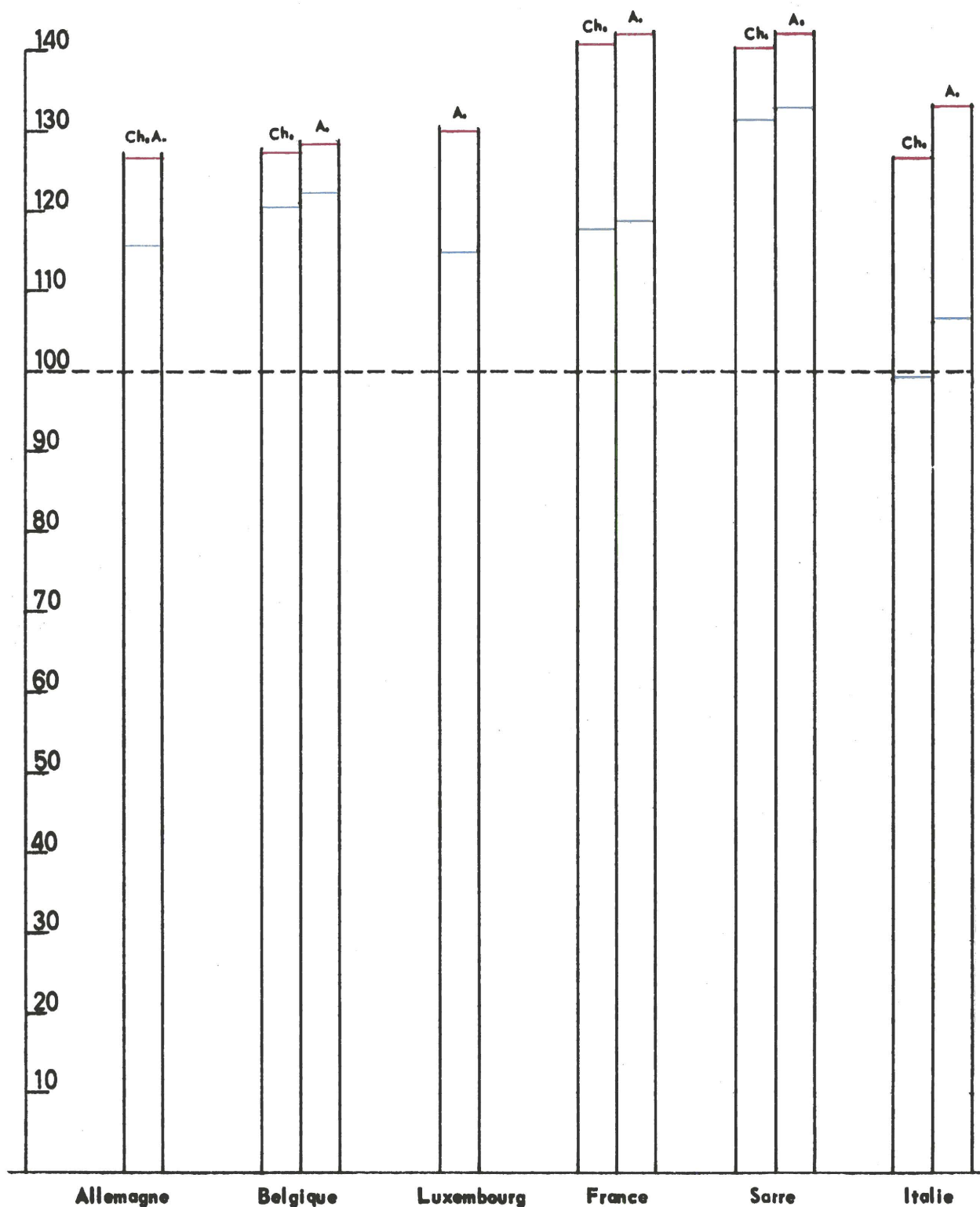
— Système de pondération du pays

Ch = Charbon A = Acier

COMPARAISON DES PARITES ECONOMIQUES AVEC LE TAUX DE CHANGE OFFICIEL

PAYS-BAS (1 Fl. =)

COURS OFFICIEL = 100



— Système de pondération néerlandais

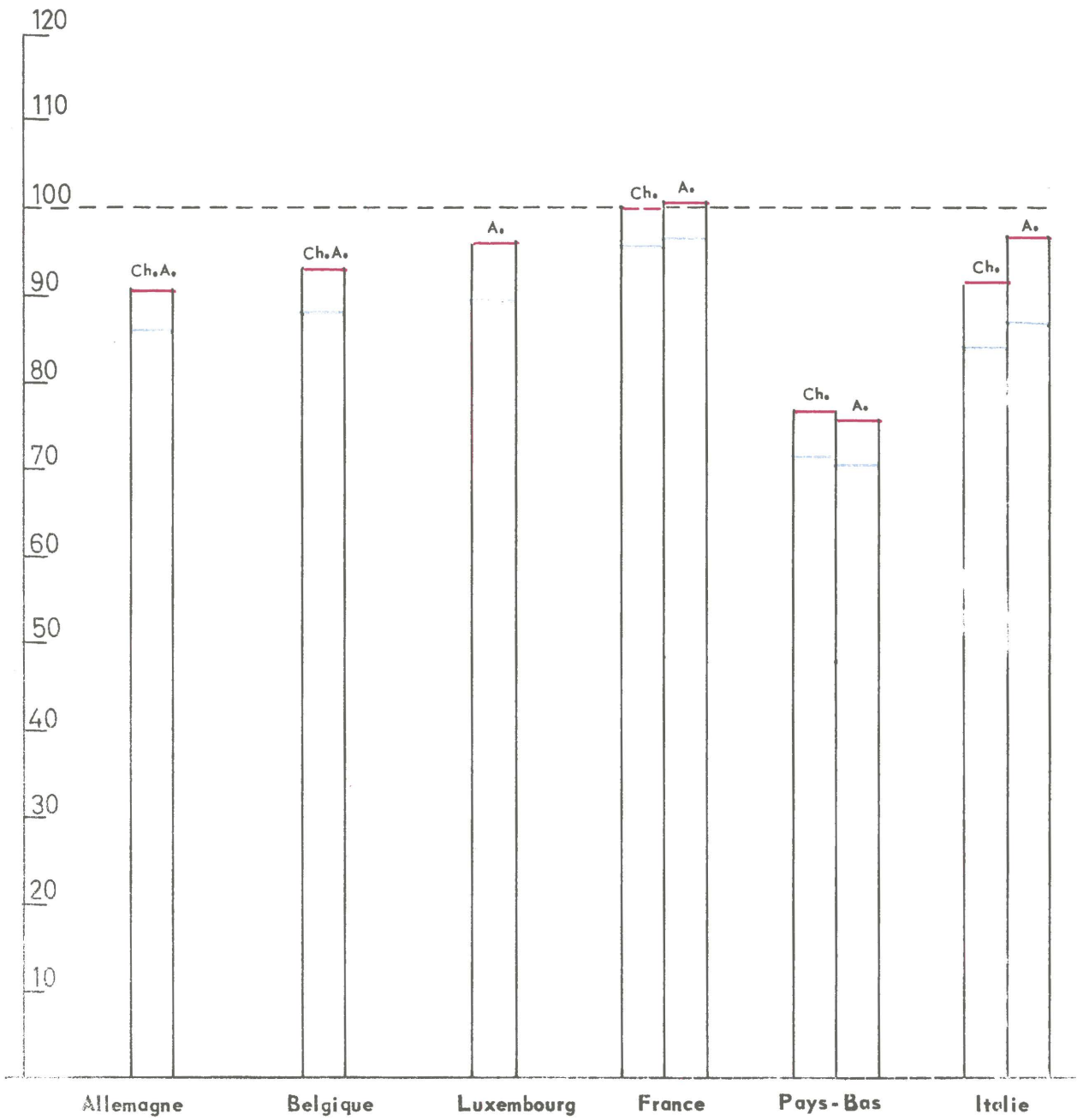
— Système de pondération du pays

Ch = Charbon A = Acier

COMPARAISON DES PARITES ECONOMIQUES AVEC LE TAUX DE CHANGE OFFICIEL

SARRE (1 Ffr. =)

COURS OFFICIEL = 100



— Système de pondération sarrois

Ch = Charbon A = Acier

— Système de pondération du pays

IIIème P A R T I E

PREMIERE COMPARAISON DU REVENU REEL DES TRAVAILLEURS

DES INDUSTRIES CHARBONNIERE ET SIDERURGIQUE

DE LA COMMUNAUTE EN 1953.

RESULTATS PROVISOIRES

1. Connaissant d'une part le revenu nominal des travailleurs de la Communauté, et d'autre part les taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation dans les pays de la Communauté, il est possible maintenant pour la première fois de se faire une idée de la relation des revenus réels des travailleurs des industries charbonnière et sidérurgique des pays de la Communauté.
2. Les informations publiées ci-après ne représentent évidemment que des ordres de grandeur approximatifs qui devront être révisés à mesure que se poursuivront les recherches et que l'on disposera de nouvelles données.(1)
3. Tout d'abord les résultats présentés ici se rapportent à l'année 1953; dans quelques mois les résultats relatifs à l'année 1954 pourront être publiés.
4. Pour se faire une idée des résultats, il faut situer l'enquête dans l'optique économique générale de la Communauté et du marché commun et tenir compte des données structurelles de l'économie et des régimes sociaux de chaque pays.
5. Etant donné la complexité du problème, la réponse ne peut être trouvée en une formule simple et unique; plusieurs réponses sont fournies suivant les hypothèses envisagées. Avant d'exposer le détail des résultats, il est indispensable d'exposer brièvement les méthodes employées.

(1) Les réserves formulées par quelques experts, notamment par les représentants des employeurs français, sont traitées en annexe. (voir pages 69 et suiv.)

A. Les méthodes de comparaison
=====

6. Une comparaison internationale des revenus réels oblige
 - a) à déterminer le revenu nominal
 - b) à décrire les groupes de travailleurs auxquels se rapporte ce revenu
 - c) à indiquer les taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation, à l'aide desquels on a converti le revenu nominal en pouvoirs d'achat comparables.

I. REVENUS

7. Depuis 1952, la Haute Autorité procède régulièrement à des enquêtes qui ont notamment pour but de déterminer les revenus des ouvriers mineurs et des ouvriers sidérurgistes(2). En ce qui concerne les notions fondamentales, les questionnaires utilisés pour ces enquêtes ont pu être uniformisés dans une large mesure par les commissions d'experts (comprenant les représentants du patronat, des travailleurs, des gouvernements ainsi que des offices statistiques).
8. Cette publication contient un grand nombre d'indications sur les revenus, parmi lesquelles un choix a tout d'abord été fait. Des exposés plus complets sont réservés pour une publication ultérieure.
9. Un revenu annuel net des ouvriers mineurs et sidérurgistes, défini d'une façon précise, a servi de base aux comparaisons présentées ici. La préférence a été accordée à l'enquête annuelle, parce que dans les informations portant sur de plus courtes périodes (par exemple salaires horaires) certains éléments du revenu, importants pour la comparaison, ne figurent pas (p.ex.: allocations familiales, gratifications de Noël, impôts, etc..) Ce revenu net est le résultat combiné de trois facteurs: les versements des entreprises au titre des salaires, les versements de l'Etat aux salariés et les prélèvements de l'Etat sous forme d'impôts et de cotisations.

(2) Voir la publication la plus récente: Salaires et charges sociales dans les industries de la Communauté. Edition provisoire - Luxembourg, mai 1955.

10. Pour déterminer le revenu annuel net (3), il faut tout d'abord partir du gain brut annuel. On a considéré ici par analogie, aussi bien dans les charbonnages que dans l'industrie sidérurgique, les éléments suivants(4) :

- a) Salaires liés au travail effectif (salaire direct, primes de résultat, diverses gratifications).
- b) Rémunérations pour jours chômés (jours fériés payés, congés légaux payés, pécules de vacances, autres absences payées, indemnités pour jours de congé non pris).

11. En ce qui concerne les charbonnages, certaines prestations en nature et autres avantages jouent un rôle important. Ils ont été compris dans le gain annuel brut. Il s'agit principalement de prestations en nature sous forme de charbon, électricité et gaz. On a en outre tenu compte des prestations en matière de logements. Les logements mis gratuitement à la disposition des salariés par les entreprises ont été comptabilisés pour le montant du loyer courant; pour les logements à loyer réduit, c'est la différence entre le loyer courant et le loyer réduit qui a été incorporée au gain annuel brut.

Pour l'industrie sidérurgique, les prestations en nature dont bénéficient les travailleurs, ne peuvent encore être prises en considération; elles jouent toutefois un rôle beaucoup moins important que dans les charbonnages, tant en ce qui concerne les allocations de charbon, que les logements. Pour la sidérurgie on a considéré seulement pour cette première étude les ouvriers qui paient des "loyers normaux".

12. Pour notre comparaison du revenu réel, on est passé du gain annuel brut au gain annuel net. Le gain net est en effet la notion plus importante pour le travailleur.

(3) Voir: Salaires et charges sociales dans les industries de la Communauté, op.cit., notamment les tableaux suivants: Charbonnages N° 7 et 8; industries sidérurgiques N° 28 et 29.

(4) Pour ces détails, voir les indications fournies dans "Salaires et charges sociales dans les industries de la Communauté", op.cit.

En outre, la différence entre le gain brut et le gain net (il s'agit des impôts sur le revenu et des versements ouvriers à la sécurité sociale) constitue des dépenses pour lesquelles il est difficile d'établir des comparaisons de prix entre Etats et, par conséquent, de calculer des taux d'équivalence.

13. Ainsi qu'il vient d'être dit, la conversion du gain brut en gain net se fait par déduction des impôts sur le revenu et des cotisations ouvrières à la sécurité sociale. Ces déductions ont été calculées par les divers pays d'après les dispositions en vigueur et pour trois catégories différentes de travailleurs: le célibataire, le travailleur marié sans enfants, et le travailleur marié ayant deux enfants à sa charge.

Dans nos comparaisons des salaires réels, on a tenu compte seulement, dans cette première étude, des travailleurs mariés; la pondération à partir des budgets familiaux qui a servi de base à l'établissement des taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation (voir ci-dessous point 26) ne peut en effet, être utilisée sans profondes modifications pour les célibataires.

14. Enfin les gains nets ont été convertis en revenus nets. A cet effet, les versements qui, dans certains pays, sont accordés sous formes d'allocations familiales, d'aide à la famille etc., ont été ajoutés aux gains nets. Ces suppléments, calculés par les différents pays à partir des législations ou conventions en vigueur, concernent les travailleurs mariés, sans enfants, ou avec deux enfants à charge.

15. Soulignons encore pour terminer que le revenu net ainsi délimité ne doit pas être confondu avec d'autres notions de revenu. Il s'agit seulement - sauf en ce qui concerne les suppléments accordés sous forme d'allocations familiales (point 14) - de revenus en rapport avec l'activité du travailleur dans les charbonnages ou dans l'industrie sidérurgique, mais à l'exclusion: des revenus accessoires des familles p.ex.: rémunérations provenant d'autres activités, revenus mobiliers ou immobiliers ou revenus provenant de l'activité exercée par d'autres membres de la famille. De même, les revenus provenant de pensions, de rentes d'invalidité, indemnités pour maladie, allocations de chômage, etc. ne sont pas compris dans ces comparaisons. De tels problèmes sont réservés à une enquête, projetée pour 1956, sur les budgets familiaux des travailleurs des industries charbonnière et sidérurgique.

16. Le tableau ci-après donne la définition du revenu net.

Définition du revenu net des ouvriers mineurs
et sidérurgistes

<u>Charbonnages</u>	<u>Industrie sidérurgique</u>
I. Salaires liés au travail effectif	I. Salaires liés au travail effectif
II. Rémunérations pour congés et jours fériés	II. Rémunérations pour congés et jours fériés
III. Valeur en argent des prestations en nature a) prestations en nature (charbon etc.) b) avantage sous forme de logement	III. N'a pas fait l'objet de l'enquête
IV. I + II + III = gain brut	IV. I + II = gain brut
V. Dépenses du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	V. Dépenses du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu
VI. Cotisations du travailleur aux assurances sociales	VI. Cotisations du travailleur aux assurances sociales
VII. IV - V - VI = gain net	VII. IV - V - VI = gain net
VIII. Allocations familiales et autres prestations analogues	VIII. Allocations familiales et autres prestations analogues
IX. VII + VIII = <u>revenu net</u>	IX. VII + VIII = <u>revenu net</u>

II. TRAVAILLEURS AUXQUELS SE RAPPORTE LE REVENU

17. La comparaison présentée ici s'applique aux travailleurs des charbonnages et à ceux de l'industrie sidérurgique. Pour les charbonnages il s'agit de travailleurs des mines de charbon proprement dites y compris les services auxiliaires ; mais les ouvriers des industries annexes :

cokeries, fabriques d'agglomérés, briquetteries, fabriques d'azote etc. n'ont pas été pris en considération. Pour l'industrie sidérurgique ont été retenus d'une part les ouvriers des services de production et d'autre part ceux des services auxiliaires et annexes (dont les travailleurs ont été considérés proportionnellement à l'activité de l'entreprise couverte par le Traité. (5)

18. Dans la présente publication, il ne peut pas encore être tenu compte des mines de fer, car les prix à la consommation de certains bassins importants de minerai de fer ne sont pas connus (p.ex. Salzgitter, Elbe, etc.), de sorte que les parités de pouvoir d'achat à la consommation ne peuvent être déterminées. Ces travaux doivent toutefois être abordés dès à présent.
19. Les indications relatives aux gains bruts concernent tous les travailleurs de l'industrie charbonnière et de l'industrie sidérurgique, au sens précisé ci-dessus (point 17). Des indications ne peuvent encore être fournies pour les professions caractéristiques. Les gains bruts moyens représentent donc des moyennes obtenues à partir du total des gains bruts de l'année, divisé par le nombre de travailleurs.
20. Les différences dans les gains moyens annuels bruts de pays à pays s'expliquent par des écarts provenant, d'une part, du montant des gains horaires, d'autre part, du nombre des heures payées. Le montant du gain horaire dépend dans une large mesure de la structure professionnelle, de la pyramide des âges, de la proportion des apprentis etc., tandis que le nombre des heures payées dépend : du nombre d'heures travaillées par jour, du nombre de jours ouvrés et du nombre de jours non ouvrés mais payés. Il est évident que ces facteurs jouent un rôle très différent selon les pays. Dans la suite de cette étude, seuls sont donnés les résultats moyens par pays tels qu'ils ont été constatés pour l'ouvrier placé dans son milieu national et social. L'analyse montre seulement les différences qui ressortent de la comparaison des revenus réels. La recherche des raisons qui motivent ces différences n'est pas envisagée ici, elle fera l'objet de travaux futurs.

(5) Pour les détails voir : "Salaires et charges sociales dans les industries de la Communauté" : remarques préliminaires aux tableaux concernant les charbonnages et l'industrie sidérurgique.

21. Un autre problème se pose dès que l'on procède au calcul des gains bruts annuels : il s'agit de la définition "du travailleur". Il est courant, dans de nombreux pays, de se baser sur le nombre de travailleurs inscrits, c.à.d. des travailleurs qui sont enregistrés à la fin de chaque mois sur les listes du personnel de l'entreprise.
22. Un deuxième calcul des revenus est possible en se basant sur le nombre des travailleurs présents. Le revenu de l'ouvrier présent est celui que toucherait un travailleur qui, abstraction faite de ses congés payés, n'aurait jamais d'absences et ne ferait jamais d'heures supplémentaires. Conformément au voeu exprimé par la Commission d'experts "Méthodes de comparaison des salaires réels", les deux statistiques sur les revenus (travailleur inscrit et travailleur présent) sont publiées ci-après. Un certain nombre d'experts, en particulier ceux des charbonnages, préfèrent la première (travailleur inscrit), les experts de la sidérurgie préfèrent la seconde (travailleur présent).
23. Pour les charbonnages la distinction a été faite entre les ouvriers du fond et les ouvriers du jour ; cependant, la comparabilité des revenus nominaux des ouvriers du jour n'a pas encore été complètement réalisée.
24. On trouvera ci-après un aperçu des méthodes qui ont servi de base.

Définition des ouvriers auxquels s'appliquent les chiffres
de gains ou de revenus

Industrie houillère

1. Ouvriers des mines de houille et des services auxiliaires
2. Gains bruts par ouvrier inscrit
3. Gains bruts par ouvrier présent
4. Gains bruts, y compris valeur des attributions gratuites de charbon ; jouissance d'un logement appartenant à l'entreprise
5. Versements fiscaux, cotisations aux assurances sociales et allocations familiales, calculés pour :
 - les ouvriers mariés sans enfant
 - les ouvriers mariés ayant 2 enfants à leur charge
6. Revenus nets des ouvriers du fond et du jour.

Industrie sidérurgique

1. Ouvriers des services de production et des services auxiliaires et annexes (dont les travailleurs ont été considérés proportionnellement à l'activité de l'entreprise couverte par le Traité)
2. Gains bruts par ouvrier inscrit
3. Gains bruts par ouvrier présent
4. Gains bruts des ouvriers qui n'habitent pas dans des logements appartenant à l'entreprise
5. Versements fiscaux, cotisations aux assurances sociales et allocations familiales, calculés pour :
 - les ouvriers mariés sans enfant
 - les ouvriers mariés ayant 2 enfants à leur charge
6. Revenus nets pour la moyenne de l'ensemble des ouvriers de l'industrie sidérurgique.

Les revenus nets annuels utilisés dans les tableaux suivants (1953) ne répondent qu'à la question de savoir combien les différents types d'ouvriers (inscrits ou présents) ont perçu en moyenne; les différences qui peuvent exister entre pays quant à la durée du travail, à la structure de l'emploi (structure des âges, catégories professionnelles, pourcentage des apprentis) n'ont pas été éliminées. Ces facteurs ne sont pas encore suffisamment connus pour que puisse être déterminée leur importance. Ce sera la tâche à effectuer dans des études ultérieures.

III. LES TAUX D'EQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT A LA
CONSOMMATION

25. Les méthodes de calcul des taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les secteurs charbonnier et sidérurgique de la Communauté ont été exposées ailleurs de façon détaillée (6). Il suffit donc de fournir ici quelques brèves indications.
26. Afin d'établir une clé permettant de convertir en revenu effectif le revenu nominal des travailleurs de la Communauté, la Haute Autorité a procédé, au cours de l'automne 1954, dans les centres de la Communauté, à une enquête sur les prix des biens de consommation et services les plus importants. Les données ainsi recueillies devaient permettre de déterminer les rappports de prix pour un même article entre deux pays. Il va de soi qu'il ne suffit pas de connaître les rapports de prix des divers articles pour avoir une idée générale de la question; un rapport moyen, entre deux pays s'impose. Ce rapport moyen, nous l'appelons "Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation". Il constitue le nombre d'unités monétaires qui, dans les pays A et B, représente le même pouvoir d'achat, ce problème ayant fait l'objet de certaines délimitations. Le calcul des taux d'équivalence n'a été effectué que pour les bassins charbonniers et sidérurgiques; la norme adoptée étant la consommation des ménages de travailleurs ("panier de marchandises"). Au stade actuel des enquêtes, ces paniers doivent encore être considérés comme provisoires.
27. Cette consommation varie évidemment suivant les divers pays ; on est donc obligé, au cours de la phase actuelle de l'enquête, d'établir des calculs en plusieurs tranches. Ainsi, lorsqu'il s'agit, par exemple, de calculer les taux d'équivalence des consommateurs établis d'une part en Allemagne, d'autre part en Belgique, on peut y parvenir comme suit :
- a) 1 DM = Fb sur la base du panier allemand;
 - b) 1 DM = Fb sur la base du panier belge ;
- et inversement :
- c) 1 fb = DM sur la base du panier belge ;
 - d) 1 fb = DM sur la base du panier allemand.

(6) Voir pages 5 et suivantes.

Pour un pays par rapport à l'autre il y a donc chaque fois deux taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation (et, par conséquent, comme nous l'indiquons plus loin, deux comparaisons entre les revenus réels).

28. Là où la structure des pays l'exigeait (Italie, France, Pays-Bas), ces taux d'équivalence ont été calculés séparément pour les bassins charbonniers et les bassins sidérurgiques.
29. Dans certains cas, le calcul des taux d'équivalence comporte le loyer, dans d'autres celui-ci n'a pas été pris en considération. On doit tenir pour provisoires les données relatives aux loyers; l'incidence de ces derniers sur l'ensemble des résultats est toutefois, en général, assez faible. C'est la raison pour laquelle on a retenu pour les calculs ci-après, les taux d'équivalence loyer inclu.
30. Il y a lieu, en outre, de souligner que, si les taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation ont été calculés pour 1954, les données sur les revenus se rapportent à 1953. Aussi a-t-il été nécessaire d'ajuster, à l'aide des indices des prix de détail, des taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation. La méthode employée a déjà été décrite en détail. (7)
31. Enfin, pour être complet, il convient de dire que ces taux d'équivalence se rapportent aux dépenses réelles de consommation, et qu'il n'a pas été tenu compte de certains postes de moindre importance, tels que les dépenses scolaires, les versements à des sociétés privées d'assurances, les sommes versées aux caisses d'épargne. La part représentée par ces postes est toutefois si faible dans l'ensemble des budgets familiaux que l'on peut considérer comme représentatifs les marchandises et services considérés. Dans la comparaison des prix, il n'y avait pas à tenir compte des dépenses effectuées au titre des impôts ou des assurances sociales, puisque le montant de ces postes a été déduit de celui des revenus; seuls les revenus nets ont été comparés ainsi qu'il est dit au point 16.
32. En résumé on peut retenir ce qui suit de cet exposé :

(7) Voir pages 37 à 39.

Taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation

- a) Point de départ : Enquête sur les prix des principaux biens de consommation et services dans les centres de la Communauté (1954).
- b) Détermination de rapports de prix pour chaque article pour les pays comparés deux à deux.
- c) Synthèse des rapports de prix (voir b) pour les ramener au niveau de moyennes générales valables chaque fois pour deux pays. La synthèse s'effectue dans chaque cas en prenant le "panier" d'un pays - puis celui de l'autre.
- d) La synthèse mentionnée au par. c) ci-dessus donne le taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation des consommateurs. C'est le nombre des unités monétaires représentant dans les pays A et B le même pouvoir d'achat (pour les travailleurs des secteurs charbonnier et sidérurgique, pour les bassins charbonniers et sidérurgiques).
- e) Quand cela s'imposait, le calcul des taux d'équivalence a été effectué séparément pour les bassins charbonniers et les bassins sidérurgiques.
- f) Pour convertir le revenu nominal en revenu réel, on a pris comme base de calcul les taux d'équivalence, y compris le loyer (celui-ci considéré comme donnée provisoire).
- g) A l'aide d'indices appropriés, les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation pour l'année 1954 ont été ramenés au niveau de 1953 afin de permettre leur comparaison avec les revenus réels de 1953.

B. La comparaison pratique des revenus réels en 1953
=====

33. Nous voici en mesure de procéder d'une manière pratique à la comparaison souhaitée des revenus réels nets des travailleurs des secteurs charbonnier et sidérurgique. Il s'agit d'une comparaison portant sur l'année 1953. On a retenu comme base le revenu annuel net (gains bruts moins les impôts, moins les cotisations ouvrières à la Sécurité Sociale, plus les allocations familiales). Les calculs concernent les travailleurs mariés sans enfant et les travailleurs mariés ayant deux enfants à leur charge. Les chiffres concernent d'une part les ouvriers inscrits, d'autre part les ouvriers présents.

On trouvera dans les paragraphes suivants deux exemples pratiques de calcul.

34. Admettons une comparaison entre la Sarre et les Pays-Bas intéressant l'industrie houillère, c.à.d. les ouvriers inscrits du fond. Dans le tableau "Mines de houille 8 a" figurant dans la publication intitulée "Salaires et charges sociales dans les pays de la Communauté", nous trouvons les renseignements suivants:

Ouvrier marié sans enfant, habitant un logement appartenant aux mines:

Revenu annuel net moyen en 1953	
Sarre	550 765 Ffr
Pays-Bas	3 939 hfl

Il convient de procéder à la conversion de ces deux revenus à l'aide des taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation figurant à la page 39. Nous y trouvons les chiffres suivants:

Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation
en 1953

Sarre / Pays-Bas et Pays-Bas / Sarre

- A. 100 Ffr panier sarrois = 0,77 hfl
B. 1 hfl panier néerlandais = 138,88 Ffr

35. Le revenu réel pour 1954 doit maintenant être comparé dans les catégories d'ouvriers mentionnées. La Sarre sera ici le point de départ.

a) Première comparaison:

Le Sarrois achète en Sarre avec ses 550 765 Ffr le panier sarrois = 550 765 Ffr.

Le Néerlandais, avec ses 3 939 hfl se rend en Sarre et y achète les marchandises du panier sarrois. Si l'on se réfère au par.34 A ci-dessus, 100 Ffr = 0,77 hfl, cela représente pour lui:

$$\frac{3\ 939}{0,77} \times 100 = \underline{\underline{511\ 585\ Ffr.}}$$

On peut donc dire que, d'après les habitudes de consommation sarroises, le revenu réel du mineur néerlandais (du fond, marié sans enfant, habitant dans un logement de l'entreprise) se monte à

$$\frac{511\ 585}{550\ 765} \times 100 = \underline{\underline{93\ \% \text{ du revenu réel de l'ouvrier sarrois}}}$$

b) Deuxième comparaison:

Le Sarrois emporte ses 550 765 Ffr aux Pays-Bas et y achète les marchandises du panier néerlandais. Son pouvoir d'achat conformément au par. 34 B se calcule comme suit:

$$\frac{5\ 507,65}{138,88} \times 100 = \underline{\underline{3\ 966\ hfl}}$$

Le Néerlandais achète aux Pays-Bas les marchandises du panier néerlandais avec ses 3 939 hfl. Les revenus réels comparables sont donc (base panier néerlandais) :

pour le Sarrois 3 966 hfl
pour le Néerlandais 3 939 hfl.

D'après les habitudes de consommation néerlandaises le revenu réel du mineur néerlandais (d'après la définition reproduite plus haut) se monte donc à

$$\frac{3\ 939}{3\ 966} \times 100 = \underline{\underline{99\ \% \text{ du revenu réel du mineur sarrois.}}}$$

36. On voit que la comparaison des revenus réels des Pays-Bas avec ceux de la Sarre est très différente suivant que l'on prend comme base le panier néerlandais ou le panier sarrois. Le panier sarrois est évidemment plus avantageux pour le Sarrois (salaire réel néerlandais = 93% du sarrois); le panier néerlandais est plus avantageux pour l'ouvrier néerlandais (salaire réel néerlandais = 99% du sarrois). Cette double réponse s'exprime dans les tableaux suivants.

37. Un deuxième exemple peut être tiré de la documentation relative à l'industrie sidérurgique. Dans la publication plusieurs fois citée intitulée "Salaires et charges sociales dans les industries de la Communauté" au tableau 29 concernant l'industrie sidérurgique, nous trouvons pour 1953 les données suivantes: Revenu net moyen d'un ouvrier marié sans enfant (ouvriers présents):

Belgique	67 074 fb
Sarre	434 240 Ffr
Pays-Bas	3 269 hfl.

38. Cette fois, nous avons besoin des taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation groupés de la façon suivante (1953): (voir page 39)

- A. 100 fb-panier belge = 823,68 Ffr (Sarre)
- B. 100 Ffr-panier sarrois = 12,86 fb
- C. 100 Ffr-panier sarrois = 0,77 hfl
- D. 1 hfl-panier néerl. = 140,51 Ffr (Sarre)

39. Reprenons le même schéma que plus haut au paragraphe 35 en partant de la Sarre. Cette fois la comparaison doit être effectuée avec deux autres pays.

a) Première comparaison:

Le Sarrois achète pour ses 434 240 Ffr les marchandises du panier sarrois = 434 240 Ffr (Sarre).

Le Belge se rend en Sarre avec ses 67 074 fb et achète les marchandises du panier sarrois. Pour lui c'est le taux d'équivalence mentionné au par. 38 B qui est valable:

100 Ffr = 12,86 fb. Son revenu réel est donc (panier

$$\text{sarrois}) = \frac{67\ 074}{12,86} \times 100 = 521\ 571 \text{ Ffr (Sarre).}$$

Le Néerlandais se rend en Sarre avec ses 3 269 hfl et y achète les marchandises du panier sarrois. Son taux d'équivalence est celui du par. 38 C : 100 Ffr = 0,77 hfl (Sarre). Son revenu réel (panier sarrois) se monte à $\frac{3\ 269}{0,77} \times 100 = 424\ 545 \text{ Ffr (Sarre).}$

Nous possédons maintenant les chiffres de comparaison suivants (tous calculés sur le panier sarrois):

Sarre	434 240 Ffr = 100 %
Belgique	521 571 Ffr = 120 %
Pays-Bas	424 545 Ffr = 98 %.

De tels chiffres de comparaison figurent dans les tableaux suivants par pays, dans la partie supérieure des tableaux sous le titre: "Revenu annuel net des ouvriers des différents pays, converti en sur la base du système de pondération (dans notre cas: converti en Ffr (Sarre), sur la base du système de pondération sarrois).

b) Deuxième et troisième comparaison:

Il s'agit cette fois de trois pays. A la place du panier uniforme du pays de référence (dans notre cas le panier sarrois) il faut, conformément à l'exemple du charbon (35 b) choisir chaque fois, non pas le panier sarrois mais le panier de l'autre pays. Nous arrivons à la comparaison suivante:

aa) Sarre et Belgique:

Le Sarrois avec ses 434 240 Ffr (Sarre) se rend en Belgique. Il y achète le panier belge. Son taux d'équivalence est celui du par. 38 A: 100 fb = 823,68 Ffr (Sarre).

Son revenu réel en Belgique est donc:

$$\frac{434\ 240}{823,68} \times 100 = \underline{\underline{52\ 720\ \text{fb}}}.$$

Le Belge a en poche 67 074 fb et achète les marchandises du panier belge = 67 074 fb.

Dans ce cas (panier belge) le revenu réel du Belge
 $= \frac{67\ 074}{52\ 720} \text{ fb} \times 100 = \underline{127\ \%}$ du revenu réel du Sarrois.

bb) Sarre et Pays-Bas:

Le Sarrois se rend aux Pays-Bas avec ses 434 240 Ffr (Sarre) et y achète les marchandises du panier néerlandais. Son taux d'équivalence est celui du par. 38 D :

1 hfl = 140,51 Ffr (Sarre).

Son revenu réel (panier néerlandais) est donc:

$$\frac{434\ 240}{140,51} \times 100 = \underline{\underline{3\ 091\ \text{hfl}}}.$$

Le Néerlandais reste aux Pays-Bas et achète les marchandises de son propre panier correspondant à son revenu net = 3 269 hfl.

Cette fois (panier néerlandais) le revenu réel du Néerlandais = $\frac{3\ 269}{3\ 091} \times 100 = \underline{106\ \%}$ du revenu réel du Sarrois.

- c) On voit que les deuxième et troisième comparaisons du par. b) sont effectuées sur la base du revenu sarrois. Dans le cas Belgique/Sarre il s'agit du panier belge, dans le cas Pays-Bas/Sarre du panier néerlandais. Bien que le revenu réel belge, comme le revenu réel néerlandais, ait été exprimé chaque fois en pourcentage du Sarrois (Belgique = 127% de la Sarre et Pays-Bas = 106 % de la Sarre), ces deux chiffres ne sont pas comparables entre eux, car, dans le cas Belgique/Sarre c'est le panier belge et, dans le cas Pays-Bas/Sarre le panier néerlandais qui a servi de base. Ici une seule "paire de pays" est comparable. Ces calculs figurent dans la partie inférieure de chacun des tableaux suivants. Le titre de ces tableaux est donc: Revenu net annuel converti en unités monétaires d'autres pays, comparé au revenu net annuel versé dans ces pays. (Dans notre exemple, nous avons comparé le revenu net sarrois avec le revenu net belge et le revenu net néerlandais en choisissant chaque fois la pondération belge ou néerlandaise).

40. Les tableaux ci-après concernent les catégories d'ouvriers suivantes:

- I. Charbon, ouvrier du fond, inscrit
- II. Charbon, ouvrier du fond, présent
- III. Charbon, ouvrier du jour, inscrit
- IV. Charbon, ouvrier du jour, présent
- V. Acier, ouvrier inscrit
- VI. Acier, ouvrier présent.

Nous faisons remarquer une fois encore qu'il s'agit de premiers résultats provisoires qui ne répondent qu'à la question de savoir quel est le rapport du pouvoir d'achat des revenus moyens dans les charbonnages et l'industrie sidérurgique des différents pays de la Communauté en 1953. Depuis cette époque, les écarts constatés entre les divers pays se sont encore amoindris.

C. TABLEAUX

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

charbon - Ouvriers du fond, inscrits - mariés, sans enfant

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>4.456</u>	51.694	380.855	550.123		3.052	420.377
Ouvrier belge	5.245	<u>65.767</u>	482.163	678.010		3.780	511.407
Ouvrier français	4.458	54.891	<u>436.057</u>	641.355		3.176	442.518
Ouvrier italien	3.544	39.955	315.000	<u>525.973</u>		2.483	339.075
Ouvrier luxembourg.							
Ouvrier néerlandais	5.252	65.000	447.614	645.738		<u>3.939</u>	511.558
Ouvrier sarrois	5.528	66.866	521.064	782.003		3.966	<u>550.765</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

charbon - Ouvriers du fond, inscrits - mariés, 2 enfants

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>4.772</u>	55.360	407.863	589.136		3.268	450.189
Ouvrier belge	5.245 6.092	<u>76.393</u>	560.066	787.557		4.390	594.036
Ouvrier français	4.458 5.827	71.742	<u>569.917</u>	838.237		4.151	578.361
Ouvrier italien	3.544 4.187	47.207	373.235	<u>621.436</u>		2.953	400.616
Ouvrier luxembourg.	-						
Ouvrier néerlandais	5.252 5.868	72.624	500.114	721.475		<u>4.401</u>	571.558
Ouvrier sarrois	5.528 6.177	74.713	582.211	873.771		4.431	<u>615.397</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

charbon - Ouvriers du fond, présents - Mariés, sans enfant

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>4.770</u>	55.336	407.692	588.889		3.267	450.000
Ouvrier belge	6.215	<u>77.941</u>	571.415	803.515		4.479	606.073
Ouvrier français	5.127	63.123	<u>501.448</u>	737.532		3.652	508.878
Ouvrier italien	4.229	47.685	377.013	<u>627.726</u>		2.963	404.671
Ouvrier luxembourg.							
Ouvrier néerlandais	5.655	69.983	481.932	695.246		<u>4.241</u>	550.779
Ouvrier sarrois	5.865	70.947	552.863	829.726		4.208	<u>584.376</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

Charbon - Ouvriers du fond, présents - Mariés, 2 enfants

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>5.106</u>	59.234	436.410	630.370		3.497	481.698
Ouvrier belge	7.087	<u>88.867</u>	651.518	916.155		5.107	691.034
Ouvrier français	6.679	79.973	<u>635.308</u>	934.414		4.627	644.721
Ouvrier italien	4.610	51.971	410.900	<u>684.149</u>		3.229	441.045
Ouvrier luxembourg.							
Ouvrier néerlandais	6.280	77.723	535.227	772.131		<u>4.710</u>	611.688
Ouvrier sarrois	6.541	79.113	616.496	925.225		4.692	<u>651.636</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

Charbon - Ouvriers du jour, inscrits - Mariés, sans enfant

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>3.781</u>	43.863	323.162	466.790		2.590	356.698
Ouvrier belge	4.598	<u>57.655</u>	422.691	594.381		3.314	448.328
Ouvrier français	3.550	43.711	<u>347.238</u>	510.719		2.529	352.382
Ouvrier italien	3.485	39.293	310.664	<u>517.256</u>		2.441	333.455
Ouvrier luxembourg.							
Ouvrier néerlandais	3.661	45.314	312.045	450.163		<u>2.746</u>	356.623
Ouvrier sarrois	3.943	47.695	371.671	557.796		2.829	<u>392.856</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

Charbon - Ouvriers du jour, inscrits - Mariés, 2 enfants

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allemand	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>4.032</u>	46.775	344.615	497.777		2.762	380.377
Ouvrier belge	5.440	<u>68.221</u>	545.768	703.309		3.921	530.490
Ouvrier français	4.919	60.561	<u>481.098</u>	707.601		3.504	488.226
Ouvrier italien	4.128	46.546	368.004	<u>612.726</u>		2.892	395.001
Ouvrier luxembourg.							
Ouvrier néerlandais	4.185	51.799	356.704	514.590		<u>3.139</u>	407.662
Ouvrier sarrois	4.581	55.420	431.864	648.133		3.287	<u>456.480</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

Charbon - Ouvriers du jour, présents - Mariés, sans enfant

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>3.836</u>	44.501	327.863	473.580		2.627	361.887
Ouvrier belge	4.713	<u>59.098</u>	433.270	609.258		3.396	459.549
Ouvrier français	3.748	46.144	<u>366.565</u>	539.145		2.670	371.996
Ouvrier italien	3.532	39.817	314.808	<u>524.156</u>		2.474	337.904
Ouvrier luxembourg.							
Ouvrier néerlandais	3.849	47.640	328.068	473.279		<u>2.887</u>	374.935
Ouvrier sarrois	3.976	48.098	374.811	562.509		2.853	<u>396.175</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

Charbon - Ouvriers du jour, présents - Mariés, 2 enfants

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>4.091</u>	47.459	349.658	505.062		2.802	385.943
Ouvrier belge	5.560	<u>69.724</u>	511.173	718.804		4.007	542.177
Ouvrier français	5.116	62.994	<u>500.425</u>	736.027		3.644	507.839
Ouvrier italien	3.916	44.153	349.084	<u>581.224</u>		2.743	374.693
Ouvrier luxembourg.							
Ouvrier néerlandais	4.385	54.274	373.750	539.180		<u>3.289</u>	427.143
Ouvrier sarrois	4.616	55.839	435.129	653.033		3.312	<u>459.931</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

Acier - Ouvriers inscrits - Mariés, sans enfants

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>4.423</u>		378.034	581.974	51.792	3.029	417.264
Ouvrier belge							
Ouvrier français	3.887		<u>378.096</u>	582.493	47.407	2.732	381.184
Ouvrier italien	3.829		342.757	<u>596.191</u>	44.683	2.678	363.287
Ouvrier luxembourg.	6.210		576.262	864.137	<u>79.236</u>	4.449	597.106
Ouvrier néerlandais	4.148		361.744	555.536	48.838	<u>3.111</u>	404.026
Ouvrier sarrois	4.283		404.530	626.116	52.326	3.037	<u>426.698</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

Acier - Ouvriers inscrits - Mariés, deux enfants

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>4.784</u>		408.889	629.474	56.019	3.277	451.320
Ouvrier belge							
Ouvrier français	5.257		<u>511.356</u>	787.792	64.116	3.695	515.532
Ouvrier italien	4.441		397.645	<u>691.663</u>	51.838	3.107	421.463
Ouvrier luxembourg.	7.392		685.964	1027.451	<u>94.320</u>	5.296	710.776
Ouvrier néerlandais	4.715		411.163	631.429	55.510	<u>3.536</u>	459.221
Ouvrier sarrois	4.903		463.130	716.816	59.906	3.477	<u>488.510</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

Acier - Ouvriers présents - Mariés, sans enfant

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>4.893</u>	56.763	418.205	643.816	57.295	3.351	461.604
Ouvrier belge	5.349	<u>67.074</u>	493.554	731.450	66.673	3.818	521.571
Ouvrier français	4.097	49.807	<u>398.562</u>	614.022	49.973	2.880	401.817
Ouvrier italien	4.006	46.051	358.685	<u>623.896</u>	46.759	2.803	380.169
Ouvrier luxembourg.	6.310	76.275	585.600	877.124	<u>80.520</u>	4.521	606.782
Ouvrier néerlandais	4.359	54.849	380.116	583.750	51.319	<u>3.269</u>	424.545
Ouvrier sarrois	4.359	52.720	411.797	637.183	53.251	3.091	<u>434.240</u>

REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES DIFFERENTS PAYS EN 1953
 CONVERTIS EN UNITES MONETAIRES DES AUTRES PAYS
 SELON LES DIVERS SYSTEMES DE PONDERATION

Acier - Ouvriers présents - Mariés, 2 enfants

Ouvrier dont on considère le revenu	Revenus annuels nets exprimés en						
	DM	fb	Ffr	Lit	F.lux	hfl	Ffr
	sur la base du panier						
	allem.	belge	français	italien	luxembg.	néerl.	sarrois
Ouvrier allemand	<u>5.300</u>	61.485	452.991	697.368	62.061	3.630	500.000
Ouvrier belge	6.210	<u>77.874</u>	573.024	849.226	77.410	4.432	605.552
Ouvrier français	5.467	66.460	<u>531.822</u>	819.322	66.682	3.843	536.165
Ouvrier italien	4.619	53.099	413.572	<u>719.368</u>	53.915	3.232	438.345
Ouvrier luxembourg.	7.498	94.197	695.825	1042.222	<u>95.676</u>	5.372	720.995
Ouvrier néerlandais	4.941	62.181	430.930	661.786	58.179	<u>3.706</u>	481.299
Ouvrier sarrois	4.979	60.227	470.303	727.918	60.834	3.531	<u>496.076</u>

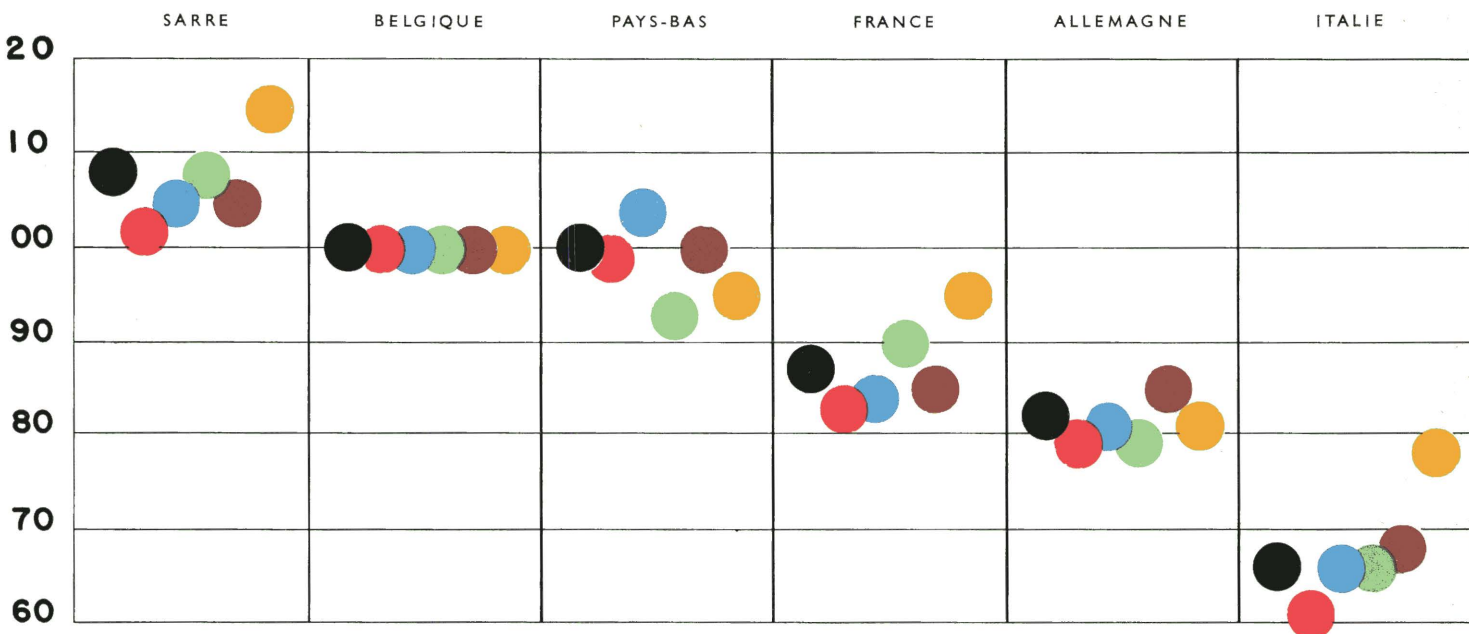
G R A P H I Q U E S

COMPARAISON DES REVENUS REELS DES MINEURS DE LA COMMUNAUTE 1953

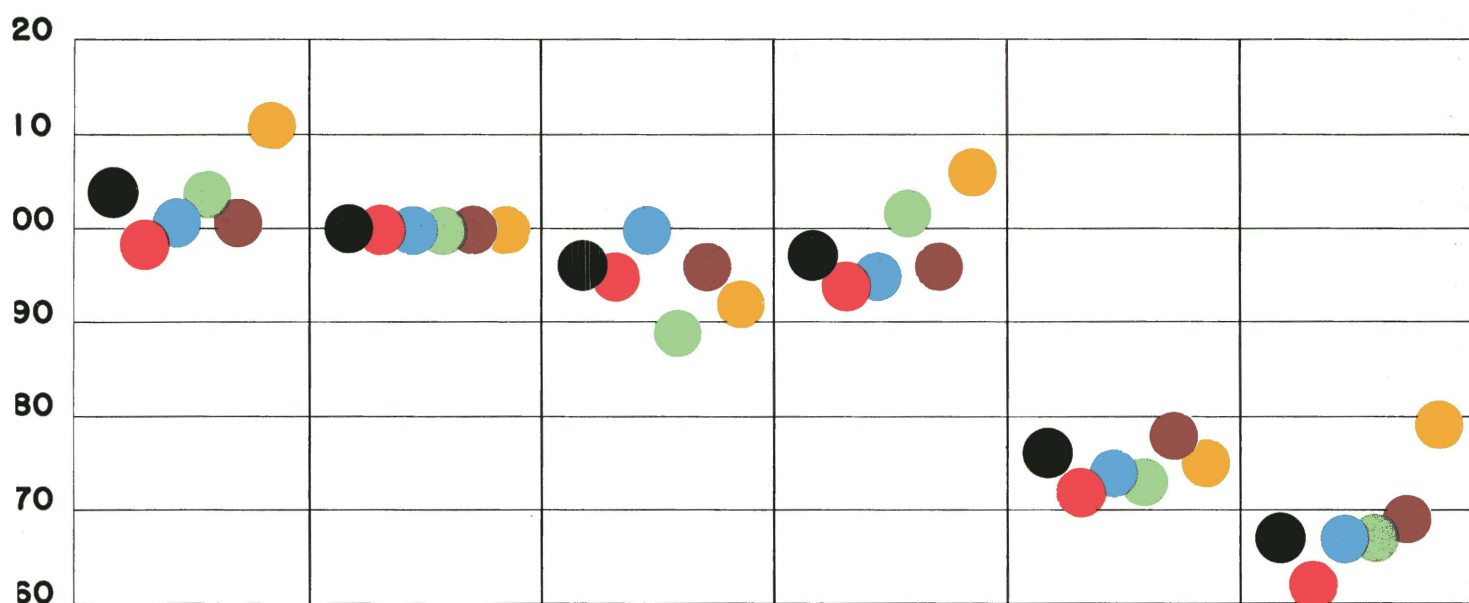
OUVRIERS INSCRITS DU FOND, LOGES PAR LA MINE

BELGIQUE = 100

MARIES SANS ENFANTS



MARIES, 2 ENFANTS



PANIERIERS DE CONSOMMATION



COMPARAISON DES REVENUS REELS DES MINEURS DE LA COMMUNAUTE 1953

OUVRIERS INSCRITS DU JOUR, LOGES PAR LA MINE

BELGIQUE = 100

MARIES SANS ENFANTS

SARRE

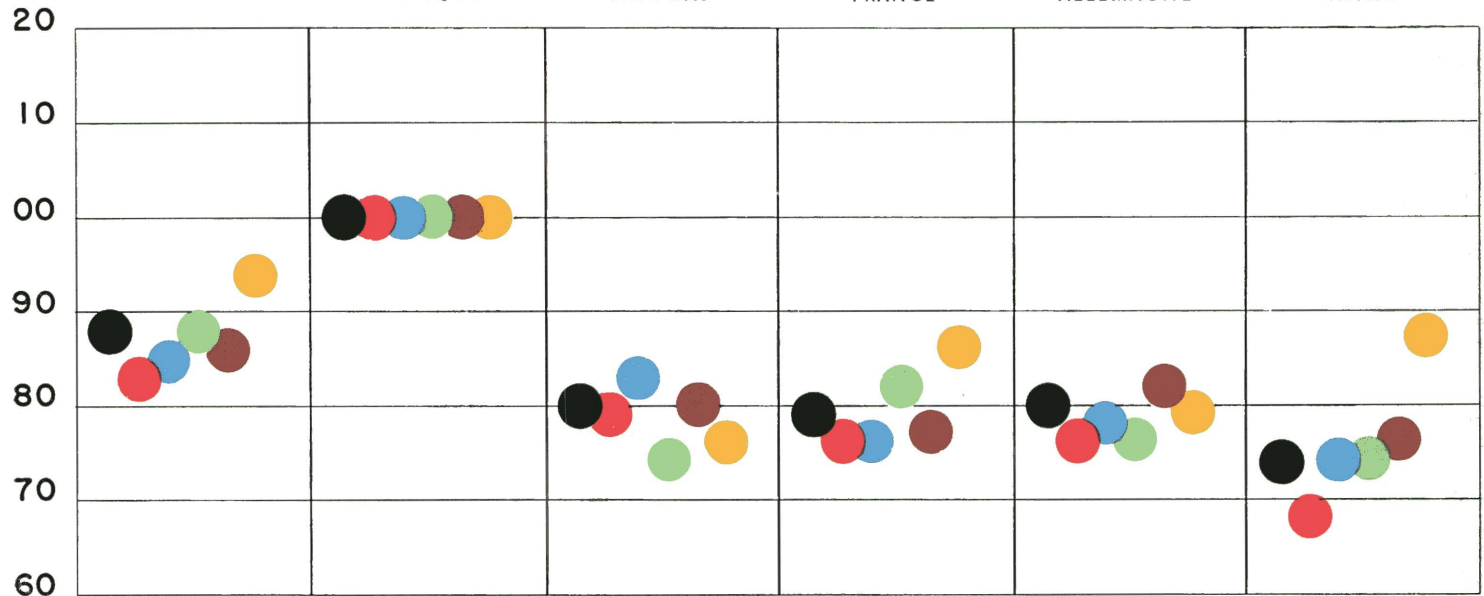
BELGIQUE

PAYS-BAS

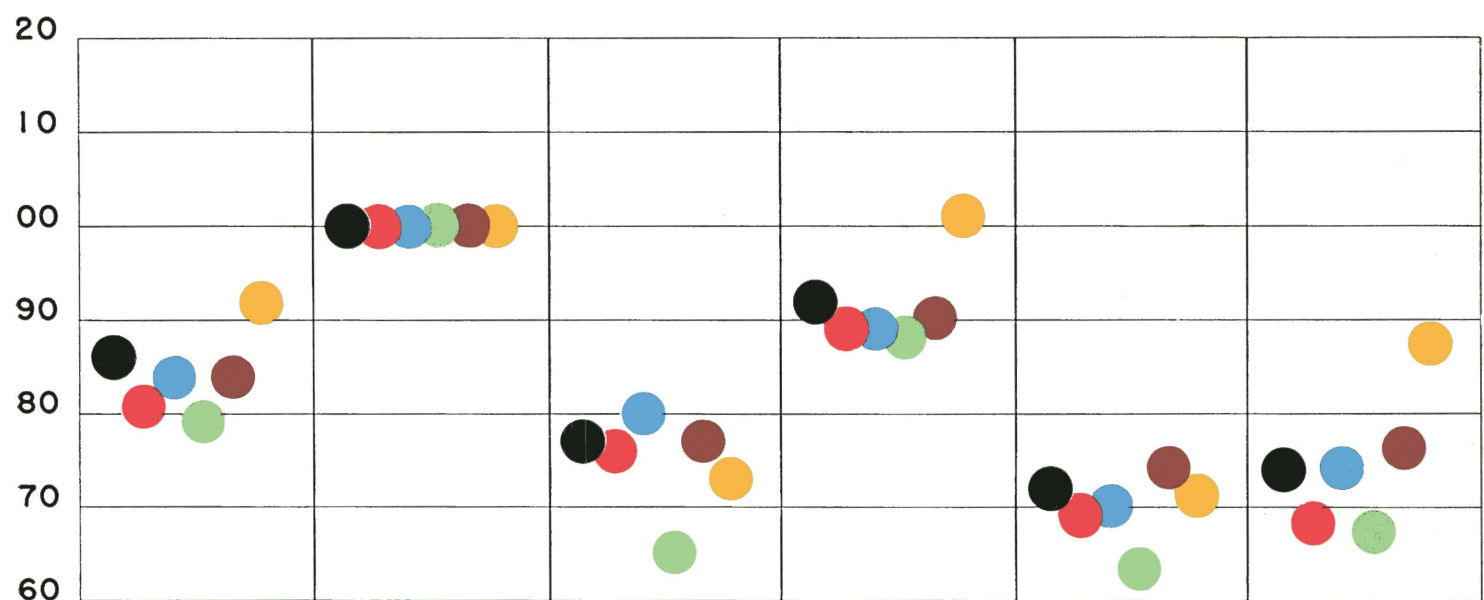
FRANCE

ALLEMAGNE

ITALIE



MARIES, 2 ENFANTS



PANIER DE CONSOMMATION

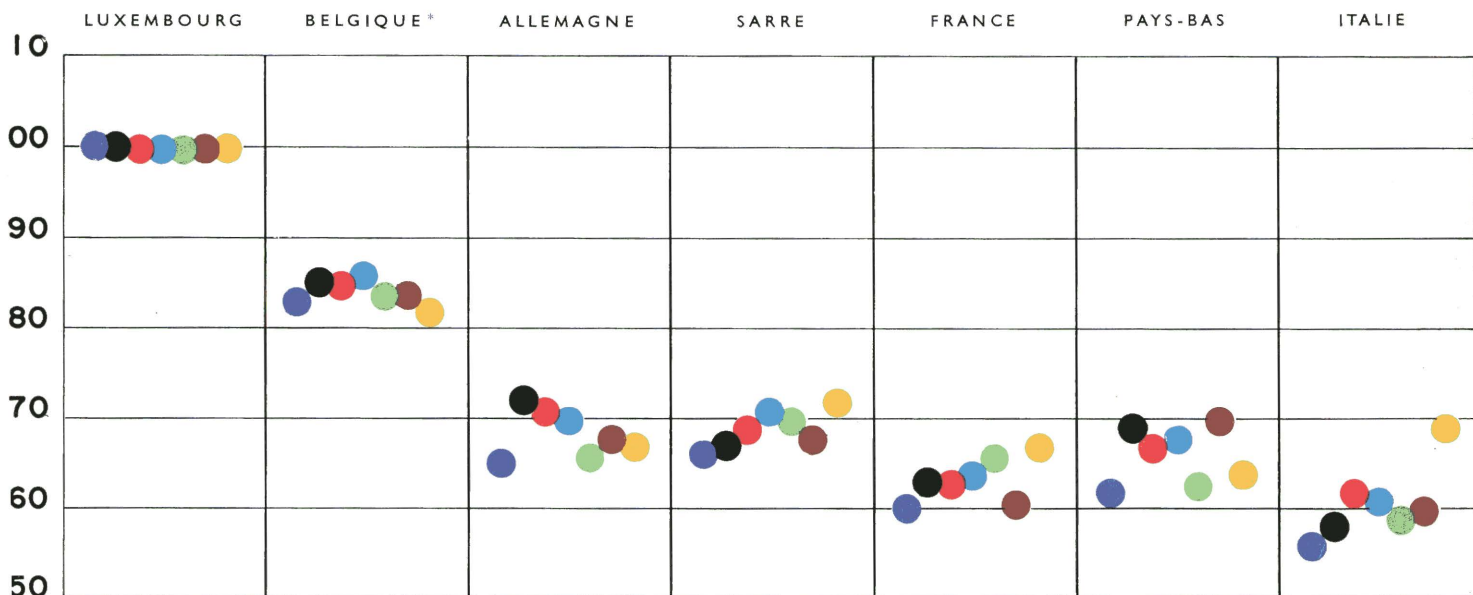


COMPARAISON DES REVENUS REELS DES OUVRIERS SIDERURGISTES DE LA COMMUNAUTE 1953

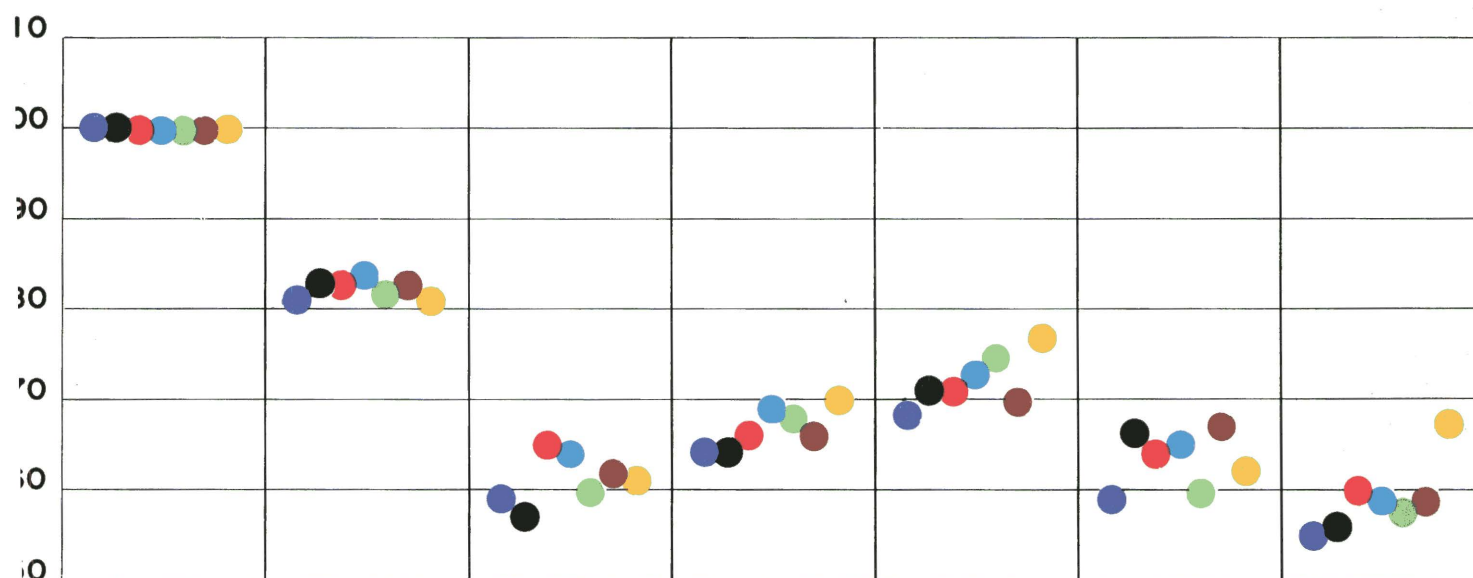
OUVRIERS INSCRITS

LUXEMBOURG = 100

MARIES SANS ENFANTS



MARIES, 2 ENFANTS



PANIER DE CONSOMMATION



*BELGIQUE: OUVRIERS PRESENTS

ANNEXE I : Examen de quelques points critiques

1. Etant donné les difficultés des méthodes décrites précédemment, il est évident que la tentative d'établir une comparaison entre les revenus réels des ouvriers mineurs et sidérurgistes peut provoquer des critiques sur la portée et la validité de ces comparaisons. Après une discussion au sein de la Commission "Méthodes de comparaison des salaires réels", le 12 juillet 1955 à Luxembourg, un grand nombre d'experts se sont déclarés d'accord avec les résultats présentés jusqu'à présent: d'autres, notamment les représentants du patronat français, ont formulé par écrit leurs réserves.
2. La Haute Autorité a souligné le caractère provisoire des résultats présentés et a fait ressortir qu'une grande partie des études supplémentaires étaient encore à effectuer. Indiquons néanmoins brièvement les observations qui ont été faites; si, par la suite, d'autres renseignements contribuant à éclaircir les problèmes étaient portés à notre connaissance, nous les reproduirons dans les "Informations statistiques".
3. En ce qui concerne les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation, la critique a souligné le caractère provisoire des pondérations. Ces réserves sont justifiées, elles ont été faites également par la Haute Autorité (voir, page 8, point 7). On sait cependant que des modifications à l'intérieur du système national de pondération n'ont, en général, que peu d'influence sur le résultat final. Si, par exemple, en ce qui concerne les relations de prix France-Allemagne, on se basait non pas sur le panier allemand mais sur le panier français, qui est fort différent, le taux d'équivalence, pour les 220 articles, ne se modifierait que de 3 % au plus. Or, les paniers allemand et français sont profondément différents (le coefficient de corrélation entre eux n'est que de 0,56).
4. Un autre point discutable est celui des loyers. Ainsi qu'il est dit à la page 6, point 4, on a utilisé provisoirement les estimations des pays basées en partie sur des sources officielles, en partie sur des sources privées. Ces informations ont été approuvées par les experts compétents qui en ont toutefois souligné le caractère provisoire. Des enquêtes actuellement en cours, on pourra

dégager, prochainement, des ordres de grandeurs plus corrects. Sur ce point, également, l'influence de modifications éventuelles ne sera pas considérable. Les dépenses de loyer ne représentent, en effet, que de 3,3 à 8,6 % du budget familial et ce ne sont pas les prix des loyers, mais les relations entre ces prix qui entrent dans les calculs.

5. En ce qui concerne le revenu nominal, deux points sont à préciser.

a) Ainsi qu'il a été dit ci-dessus à la page 41, point 9, le revenu net dépend de trois facteurs :

- 1) des salaires versés par les entreprises et des prestations en nature qu'elles fournissent,
- 2) des paiements effectués par l'Etat sous forme d'allocations familiales ou autres,
- 3) des impôts payés par les ouvriers à l'Etat et des cotisations ouvrières aux organismes de Sécurité Sociale.

Seul le premier point relève de la politique des salaires proprement dite; l'Etat est à la fois prestataire et bénéficiaire. Il est évident que la conjugaison de ces trois facteurs peut être de nature très différente selon les pays; il sera nécessaire de garder présente à l'esprit cette observation lorsque seront analysées les comparaisons présentées par la Haute Autorité.

b) Les revenus nominaux nets, tels qu'ils ont été publiés en mai 1955, représentent des moyennes. Ils indiquent simplement, par exemple, le revenu net moyen (d'après notre définition) obtenu en 1953 par un ouvrier mineur du fond (marié, sans enfant, occupant un logement appartenant à l'entreprise). Cette moyenne donne la mesure de son pouvoir d'achat, mais ne dit pas si le montant de ce revenu est bas ou élevé. En effet, selon les pays, cette moyenne porte sur:

un nombre plus ou moins grand d'ouvriers qualifiés, une structure de l'ancienneté différente, un nombre d'heures effectuées, de jours ouvrés, de jours fériés payés et de jours de congé plus ou moins élevés.

Pour déterminer les raisons des différences qui existent entre les revenus réels des divers pays, il faudra se livrer à de nouvelles recherches approfondies qui ne pourront être menées à bien, en collaboration avec les experts, qu'après de difficiles travaux. Il s'agit au stade actuel des études de constater les faits, mais pas de les expliquer.

6. On doit, en outre, savoir dans quelle mesure les recherches effectuées pour déterminer les revenus nets sont suffisamment complètes, à l'heure actuelle, pour permettre des comparaisons.

a) On a souligné à la page 43 qu'il n'a pas encore été possible de tenir compte des indemnités de maladies, d'accidents du travail ou de chômage, non plus que des rentes d'invalidité. Ces éléments n'entrent pas dans la notion de la rémunération brute, car ils ne sont pas en relation directe avec le travail. On devrait cependant les incorporer au revenu net, de même que l'on tient compte des allocations familiales. Cela n'a pas été possible jusqu'à présent, faute de renseignements. Les données partielles dont on dispose pour certains pays semblent toutefois indiquer que ces éléments du revenu, qui n'ont pu être pris en considération, ne sont ni très importants, ni très différents de pays en pays.

Les statistiques de budgets familiaux actuellement disponibles (ouvriers mineurs de la République fédérale allemande et la Sarre, travailleurs en général pour la Belgique et les Pays-Bas) font ressortir que le pourcentage de ces prestations ne dépasse pas 4 à 5 % du revenu annuel net. L'étude de cette question devra être entreprise par la suite, mais les conclusions que l'on en tirera n'influenceront vraisemblablement pas le résultat de façon décisive.

b) Quant à la question de l'accroissement des droits à la retraite, sa notion est déjà contestée. Il est indubitable qu'un travailleur qui a un revenu net déterminé se trouve dans une meilleure situation s'il a droit à une pension de vieillesse qu'un autre travailleur ayant le même revenu net, mais qui n'a pas un tel droit. Mais l'accroissement des droits à la retraite devrait plutôt relever d'un examen de la situation des fortunes que de celle des revenus. Il s'agit là d'un facteur des conditions générales d'existence, qui, d'une grande importance dans le cadre d'une comparaison des niveaux de vie, ne doit pas figurer dans un premier stade de la comparaison des revenus réels.

7. Dans le calcul des revenus nets (d'après notre définition) l'avantage "logement" joue un rôle important. Deux observations faites par certains experts sont particulièrement intéressantes: le mode de calcul de l'avantage "logement" (charbonnages) et la possibilité actuelle de tenir compte de cet avantage (sidérurgie).

- a) Dans le revenu nominal des ouvriers mineurs figure: soit la différence entre les loyers à prix réduit et le taux des loyers courants dans la localité, soit (par exemple en France, lorsque l'ouvrier est logé gratuitement) le taux du loyer courant dans la localité. Il s'agit là, du moins jusqu'à présent, de valeurs approximatives dont l'exactitude doit être progressivement améliorée. Un expert des Charbonnages de France a formulé par écrit son point de vue en disant qu'en réalité l'avantage "logement" est beaucoup plus grand: "dans la plupart des pays de la Communauté, la législation sur le logement est telle que le fait d'occuper un logement et d'en payer le loyer courant correspond à un avantage par rapport au coût réel du logement".

Si le coût réel du logement est un facteur qui intervient dans le calcul des charges afférentes à la main-d'oeuvre, il n'en est pas de même dans le calcul du revenu. En effet, pour l'ouvrier, il semble logique de mesurer l'avantage "logement" dont il bénéficie si l'entreprise met à sa disposition un logement gratuit ou à prix réduit par rapport au loyer courant qu'il aurait à payer s'il n'était pas logé par l'entreprise.

Par ailleurs, la fourniture du logement fait plutôt partie des conditions de vie générales qui déterminent plus le niveau de vie que le revenu.

- b) Pour l'ouvrier sidérurgiste, il n'a pas encore été possible de tenir compte du loyer à prix réduit ou du logement gratuit. Les données ne seront disponibles, pour tous les pays, que dans quelque temps. Ceci a été net-

tement exprimé à la page 42, point 11; les revenus nets ont donc trait en l'occurrence aux travailleurs qui occupent des logements n'appartenant pas à l'entreprise, et pour lesquels ils paient des loyers normaux (1).

8. Enfin, les employeurs français ont fait observer qu'une combinaison des informations publiées en mai 1955 sur les revenus nets avec les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation n'est pas admissible, parce que ces deux calculs contiennent encore des facteurs d'incertitudes que l'on ne peut apprécier.

Les précisions données aux points 3 à 7 ont déjà montré qu'une grande partie de ces prétendues incertitudes peuvent être décelées ou qu'elles ne jouent aucun rôle dans la comparaison des revenus réels dont il est ici question. Les incertitudes relatives à la pondération des taux d'équivalence sont négligeables; dans le cas de la France, elles pourraient tout au plus contribuer à rapprocher davantage la moyenne du panier français des moyennes des autres paniers. Au chapitre des revenus, deux facteurs sont éliminés: d'une part les droits à la retraite et d'autre part (pour les ouvriers mineurs) l'avantage "logement". Il reste l'avantage "logement" de l'ouvrier sidérurgiste qui n'a pas encore été déterminé dans tous les pays; c'est pourquoi les informations ont été basées, pour le moment, sur les travailleurs qui paient des loyers normaux. On s'efforcera d'établir ultérieurement les données relatives aux autres travailleurs. Il importe, cependant, de tenir compte des revenus que perçoivent les ouvriers sous forme d'indemnités de maladie, d'allocation de chômage, etc. Ces éléments, on l'a déjà dit, n'ont pas encore été déterminés. Mais si l'on se base sur les données dont nous disposons, leur pourcentage dans le revenu net se situe dans d'étroites limites pour tous les pays. On peut difficilement imaginer qu'ils aient en France une beaucoup

-
- (1) Les experts français n'ont pu encore tomber d'accord pour déterminer dans quelle mesure l'ouvrier sidérurgiste jouit en France d'un logement à prix réduit ou d'un logement gratuit.

plus grande importance pour la population active (1), d'autant plus que les dépenses des employeurs à cet effet, comparativement au total des dépenses salariales, sont proportionnellement plus faibles que dans les autres pays. En outre, ces dépenses ne sont pas affectées seulement au paiement des revenus courants, mais aussi et surtout à la constitution des pensions.

Pour toutes ces raisons, les calculs présentés ici permettent parfaitement de dégager des ordres de grandeur qui peuvent fournir une première orientation.

9. Au surplus, les résultats figurant aux pages 57 à 68 n'aboutissent pas à des résultats surprenants. Les différences, observées entre les revenus réels des pays, sont plus faibles que celles qu'on trouve souvent dans telle ou telle économie nationale entre diverses branches ou régions industrielles. Elles sont, en outre, moins importantes que les écarts constatés par l'OECE dans la consommation individuelle par habitant entre les pays de la Communauté. Enfin, rappelons que les écarts constatés entre les revenus réels des ouvriers mineurs et sidérurgistes des différents pays se sont vraisemblablement réduits entre 1953 et 1955.

(1) En France, le Service du Contrôle Général de la Sécurité Sociale a évalué, pour l'année 1951, à 11.000 francs la moyenne annuelle des prestations sociales (allocations familiales exclues) versées aux salariés (cf. Publication de l'INSEE "Etudes et conjoncture" N° 5 de mai 1955, page 430).

Si l'on rapproche ce chiffre, compte tenu de la hausse des prix intervenue entre 1951 et 1953, des revenus nets publiés par la Haute Autorité en mai 1955, on constate que le pourcentage de ces prestations par rapport au montant des revenus nets est inférieur au taux de 4 à 5 % mentionné au point 6 de la présente annexe.

ANNEXE II

Liste des membres
de la Commission "Méthodes de comparaison des salaires réels"

Allemagne

Dr. Bischoff
Dr. Deneffe
Dr. Frey
Prof. Gleitze
Hagner

Dr. Jacobs
Witting
Wolfram
Dr. Wolter

Belgique

Van den Bempt
Bertinchamps
Dufrasne
Fallon
Goudailler
Latin
Logelain
Michaux
Ooms
Oury
Pensis

France

Bayle
Belin
Boursier
Delamarre
Descamps
Dumas
Dumay
Gely

Italie

Barsanti
Chiari
Avv. Foglia
Dott. Gori
Comm. Purpura
Volonte

Luxembourg

Nicolas
Schlechter
Prof. Schmit
Schuler
Wagner
Weiss
Van Werveke

Pays-Bas

Bogers
Van Braam
Buiten
Dr. van Dierendonck
Dr. ten Have
Jacob
Palmen

Sarre

Auvernier
Prof. Blind
Mombert

Observateurs

Teichert, OEEC
Björkenheim, BIT

Liste des membres
de la Sous-commission "Prix"

Allemagne

Dr. Bischoff
Dr. Deneffe
Prof. Gleitze
Dr. Jacobs

Belgique

Van den Bempt
Dufrasne
Latin
Oury

France

Descamps
Dumas
Dumay

Italie

Barsanti
Chiari
Gori

Luxembourg

Prof. Schmit

Pays-Bas

Bogers
Van Braam
Van Ijzeren

Sarre

Prof. Blind